

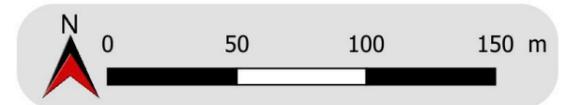


Carte 30 : Sensibilités des habitats



### Cartographie des sensibilités liées aux habitats naturels

- Aires d'études**  
□ Aire d'étude (AEI)
- Les sensibilités**  
■ Nulle  
■ Très faible  
■ Faible  
■ Modérée  
■ Moyenne



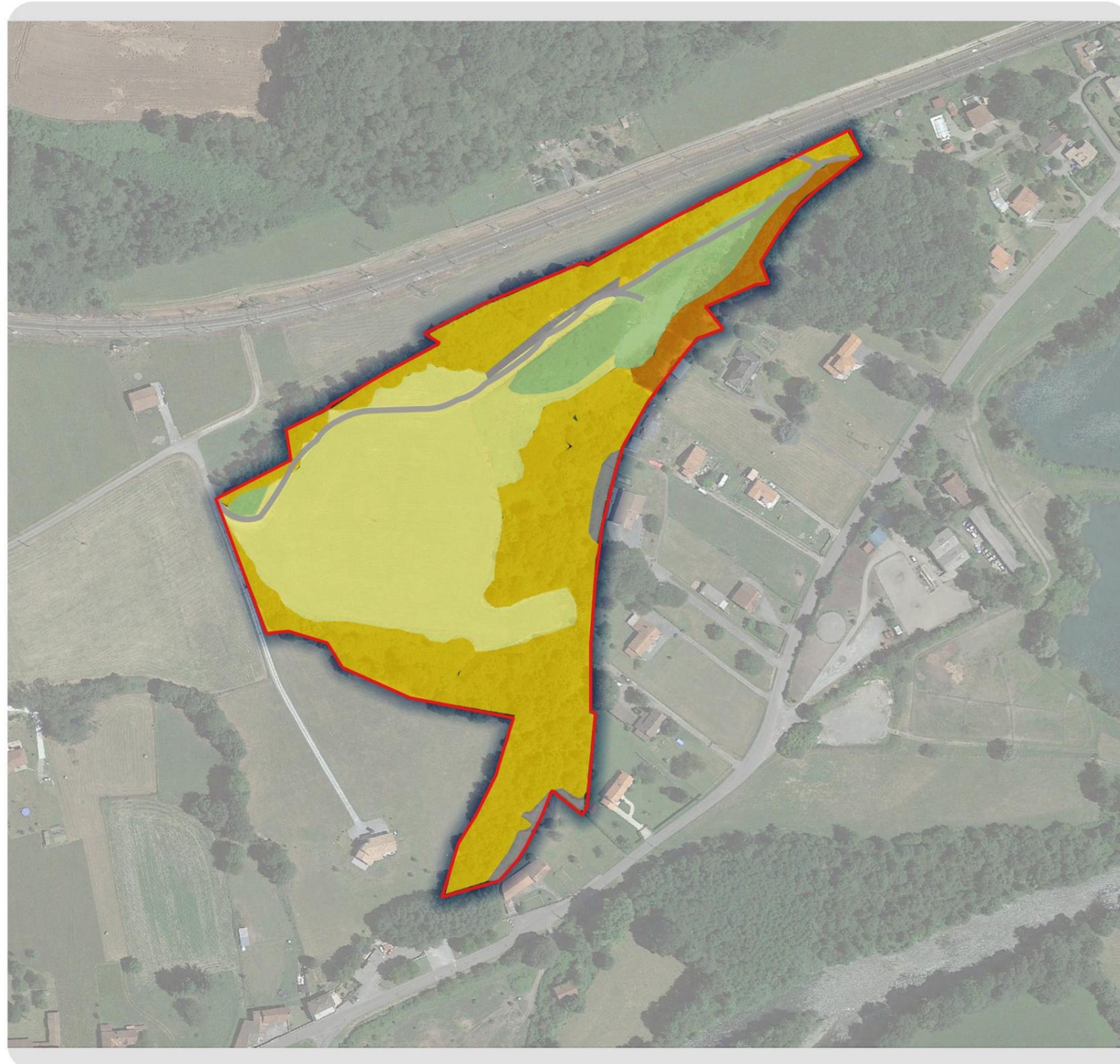
Date de réalisation : Mars 2021  
Projection : RGF93 / Lambert-93  
Logiciel utilisé : QGIS 3.14.16-Pi  
Sources : © Google: satellite

Référence : 96016





Carte 31 : Sensibilités faunistiques



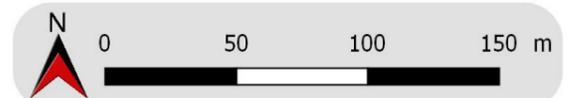
### Cartographie des sensibilités liées à la faune

#### Localisation de l'aire d'étude

Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Les sensibilités

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte



Date de réalisation : Décembre 2018  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26  
 Sources : © Google: satellite  
 Référence : 96016





## 4. ENVIRONNEMENT HUMAIN

### 4.1. PERIMETRES ADMINISTRATIFS

Sources : Site de la BAsE NATionale sur l'InterCommunalité, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (mars, 2016)

La commune de Mazères-de-Neste faisait partie de la Communauté de communes (CC) du Canton de Saint-Laurent-de-Neste créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 où cette dernière a fusionné avec la CC Vallée de Barousse pour former la **CC Neste Barousse**. Aujourd'hui, elle comprend 43 communes regroupant 7 427 habitants.

La commune de Mazères-de-Neste est couverte par un Règlement National d'Urbanisme et le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) Piémont du Pays des Nestes.

### 4.2. DOCUMENTS D'ORIENTATION, DE PLANIFICATION, D'URBANISME

Sources : sites Picto-Occitanie, scot-neste

#### 4.2.1. SCOT Piémont du Pays des Nestes

Le Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse, crée en 1996, a pour objet de mettre en œuvre ou de soutenir toute action visant à un développement harmonieux et durable de son territoire.

À ce titre, le Syndicat Mixte est devenu l'établissement porteur du SCoT Piémont du Pays des Nestes en 2015. Son rôle est d'élaborer ce document d'urbanisme, structurant pour le territoire, dans une logique de collaboration avec les communes et de concertation avec les habitants.

Le SCoT Piémont du Pays des Nestes, prescrit en février 2015, a été initié sur cinq Communautés de communes (CC du Plateau de Lannemezan et des Baïses, CC des Baronnie, CC. Neste-Baronnies, CC du canton de Saint-Laurent-de-Neste et CC de la Vallée de la Barousse).

Fort du regroupement intercommunal en date du 1er janvier 2017, le SCoT Piémont est actuellement composé de deux communautés de communes : la CC Neste-Barousse et la CC du Plateau de Lannemezan.

Le projet de SCoT a été arrêté le 6 mars 2020 par le Conseil Syndical du SCoT Piémont Pays des Nestes. Cependant le document n'a pas encore été approuvé.

Des orientations stratégiques, faisant écho aux axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ont été définies dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT.

L'orientation 4 « **Réduire la facture énergétique (bénéfice environnement, social et économique) et participer à la lutte contre le réchauffement climatique** » prescrit notamment la valorisation du potentiel local de production d'énergies renouvelables, tout en prenant en considération les sensibilités environnementales et paysagères. Le développement de la production d'énergie photovoltaïque doit

notamment être privilégié sur les espaces déjà artificialisés (friches, anciennes gravières ou carrières, zones économiques, parkings...), pour ne pas compromettre les espaces agricoles.

Néanmoins, le déploiement de la production énergétique associée à une production agricole (élevage, serres photovoltaïques, ...), et de surface totale inférieure à 150 ha à l'échelle du SCoT, est également proposé.

### 4.3. LA POPULATION

Sources : site de l'INSEE (consultation au 21/01/2022), cartes IGN au 1/25 000, photo aérienne, site Géoportail

L'examen de la population qui suit est basé sur des données de l'INSEE issues des différents recensements réalisés entre 1982 et 2018, pour les 6 communes de l'AER. Le descriptif démographique sera majoritairement axé sur les deux principales communes de l'AER, à savoir Mazères-de-Neste et Montréjeau, pôle urbain du secteur (voir Carte 32 en page 113).

Les communes de l'aire d'étude rapprochée, comme les principales communes de l'aire d'étude éloignée, sont des territoires ruraux, où le nombre d'habitants relativement faible, a tendance à augmenter depuis les années 2000 (voir Tableau 10 ci-dessous).

Territoire	Pop en 1982	Pop en 1990	Pop en 1999	Pop en 2008	Pop en 2013	Pop en 2018	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
<b>Mazères-de-Neste</b>	<b>322</b>	<b>311</b>	<b>291</b>	<b>313</b>	<b>325</b>	<b>333</b>	<b>99,1</b>
Montréjeau	3 161	2 857	2 577	2 738	2 870	2 763	336,5
Gourdan-Polignan	1 394	1 221	1 194	1 344	1 315	1 203	228,7
Tibiran-Jaunac	229	246	246	253	288	317	49,7
Aventignan	216	208	180	179	198	208	39,8
Saint-Paul	223	234	232	266	311	316	46,1
Seilhan	182	188	187	136	122	167	63,3

Tableau 10 : Évolution de la population de 1982 à 2018 sur les communes de l'AER

Le pôle urbain du secteur d'étude qui se détache est la ville de Montréjeau, la plus peuplée, avec 2 763 habitants en 2018. La population de Mazères-de-Neste s'élève à 333 habitants en 2018. Avec 99,1 habitants/km<sup>2</sup>, sa densité est bien au-dessus de la moyenne départementale de 51,3 habitants/km<sup>2</sup> (voir tableau ci-dessus).

La variation moyenne de la population, de 2013 à 2018, est majoritairement positive sur l'ensemble des communes, excepté pour Gourdan-Polignan qui présente une variation très négative (due au solde naturel et au solde migratoire, tous deux négatifs) et pour Montréjeau qui présente une variation négative, presque nulle (voir Tableau 11 en page 112).

Sur la commune de Mazères-de-Neste, la variation moyenne de la population reste positive, malgré un taux de mortalité supérieur au taux de natalité. En effet, le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire positif.



Territoire	Variation moyenne de la population en %	Due au solde naturel en %	Due au solde apparent des entrées sorties en %	Taux de natalité (‰)	Taux de mortalité (‰)
<b>Mazères-de-Neste</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>8,5</b>	<b>12,2</b>
Montréjeau	-0,8	-1,4	0,6	9,6	23,3
Gourdan-Polignan	-1,8	-0,3	-1,4	7,9	11,3
Tibiran-Jaunac	1,9	-4,5	6,4	4,7	49,4
Aventignan	1,0	-0,1	1,1	10,9	11,9
Saint-Paul	0,3	0,1	0,2	9,6	8,3
Seilhan	6,5	0,6	5,9	11,5	5,8

Tableau 11 : Indicateurs démographiques sur la période de 2013 à 2018 sur les communes de l'AE

Bien que la population ait tendance à vieillir, cette dernière est relativement bien répartie sur la commune de Mazères-de-Neste. En 2018, la part dominante est celle des 60 à 74 ans, représentant 23,4% de la population. La part minoritaire est celle des 15 à 29 ans, en fort déclin ces 10 dernières années : 13,9% de la population en 2008 contre 7,1% en 2018. La part des 0 à 14 ans a cependant connu une forte augmentation : 10,3% en 2008 contre 19,9% en 2018 (voir Illustration 19 ci-contre).

Sur la commune de Montréjeau, la population est très bien répartie. Les parts des 45 à 59 ans et 60 à 74 ans sont tout de même majoritaires, correspondant respectivement à 18,6% et 20,5% de la population en 2018. Une légère augmentation de la part des 60 à 74 ans est constatée entre 2008 et 2018 (+3,5%).

**Les communes de l'aire d'étude rapprochée sont des territoires ruraux, où le nombre d'habitants est relativement faible, mais a tendance à augmenter depuis les années 2000.**

**Le pôle urbain du secteur d'étude qui se détache est la ville de Montréjeau, la plus peuplée, avec 2 763 habitants en 2018 et une densité de 336,5 habitants/km<sup>2</sup>. La population de Mazères-de-Neste s'élève à 333 habitants, avec une densité de 99,1 habitants/km<sup>2</sup>. Concernant la structure de la population, la tranche des 60 à 74 ans est majoritairement développée, au détriment des « jeunes » (de 15 à 29 ans), qui quittent les campagnes afin de poursuivre leurs études dans les grandes villes dotées d'écoles supérieures.**

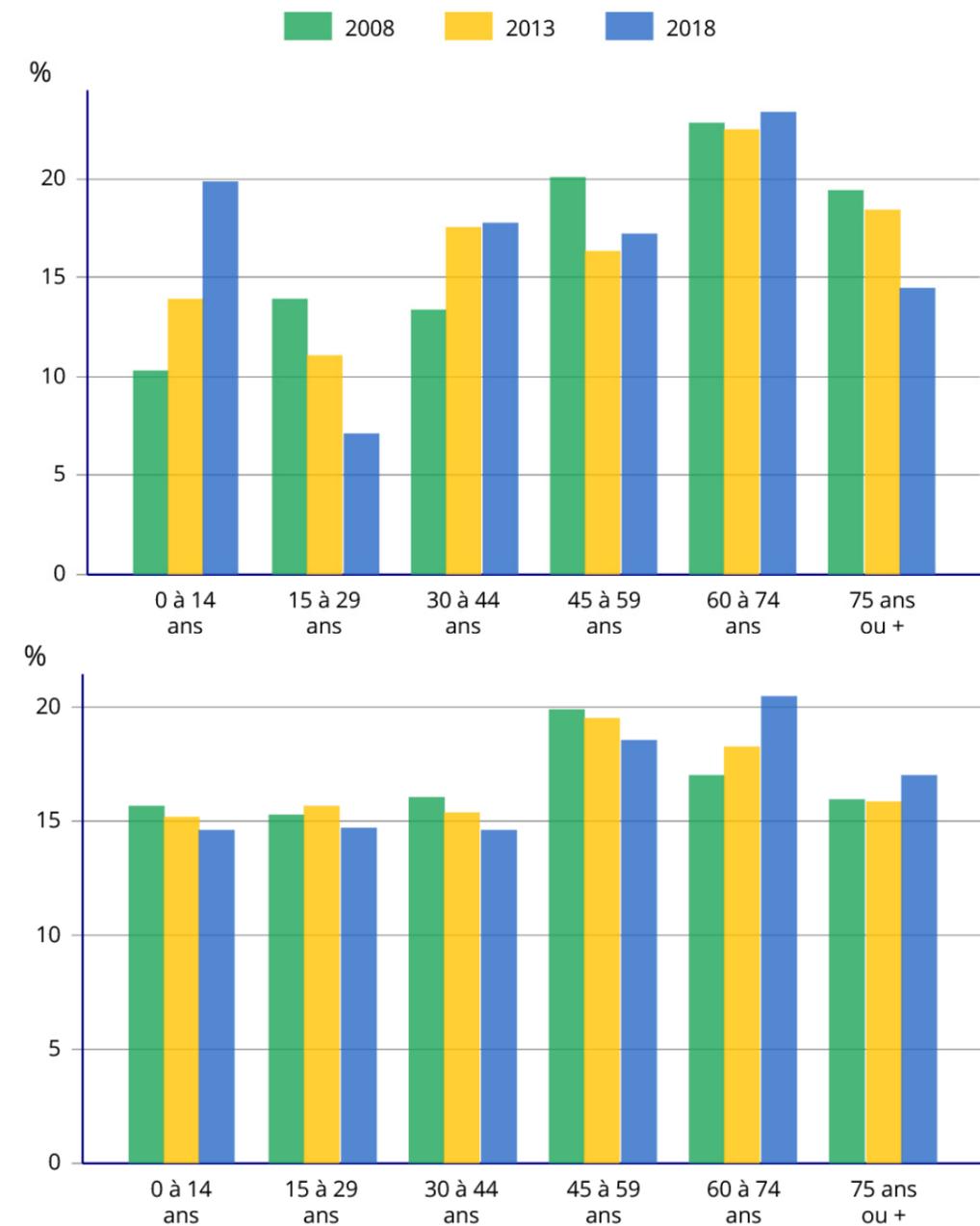
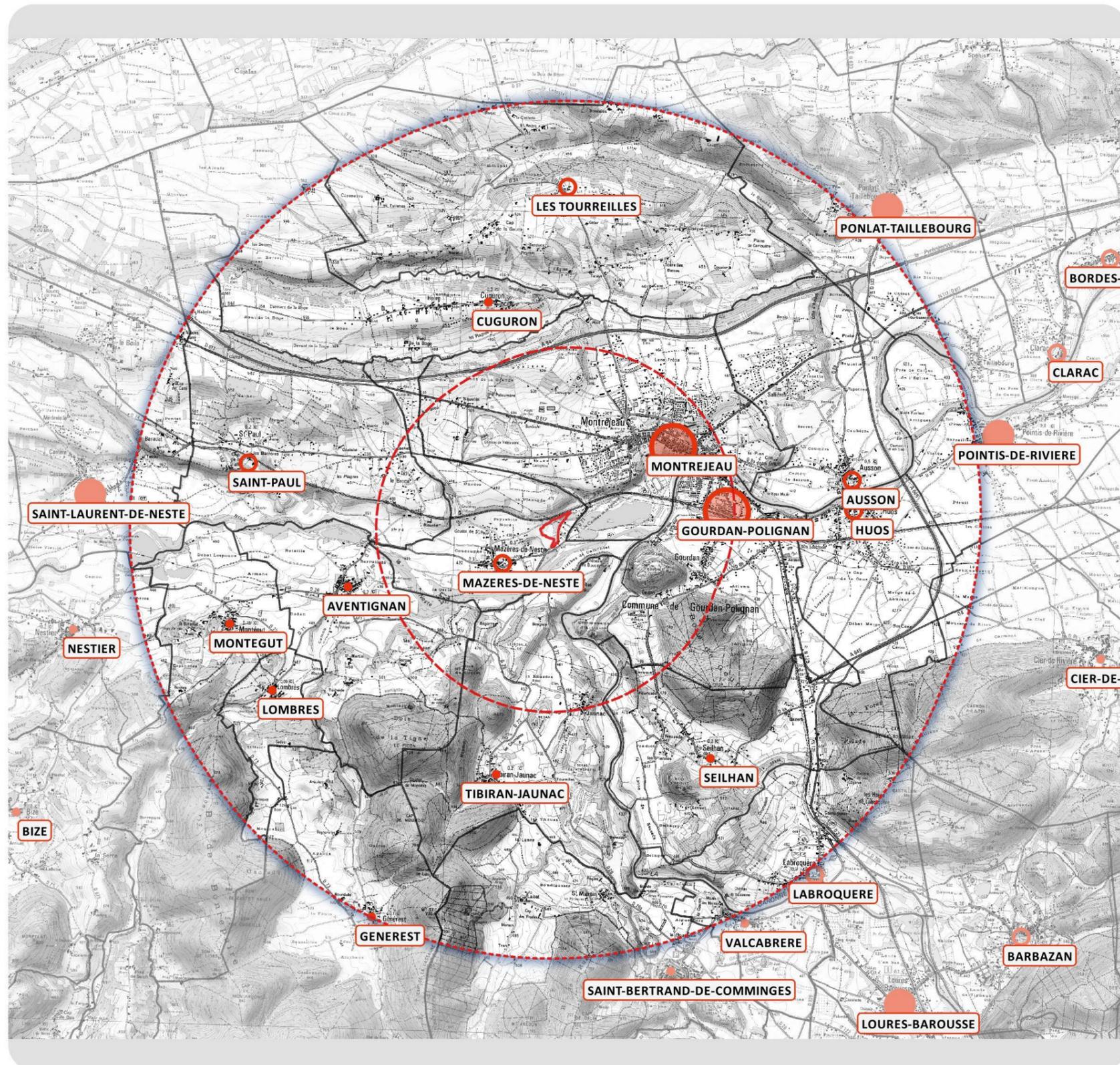


Illustration 19 : Population par tranche d'âge : Mazères-de-Neste (en haut), Montréjeau (en bas)



Carte 32 : Principaux bourgs

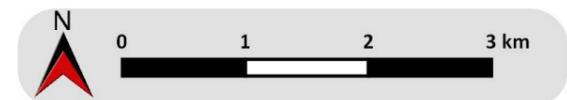


**Aire d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

**Principaux bourgs**

- < 300 habitants
- 300 à 600 habitants
- 600 à 1000 habitants
- > 1000 habitants



Date de réalisation : Novembre 2018  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.16  
 Sources : © IGN - scan25 - OSM

Référence : 96016





## 4.4. L'HABITAT -VOISINAGE

### 4.4.1. Caractéristiques de l'habitat

L'habitat sur les communes du secteur d'étude est caractéristique d'un espace rural péri-urbain (voir la carte en page 115) et représentatif de la population et de son évolution.

La commune de Mazères-de-Neste compte 220 logements en 2018 (voir Tableau 12 ci-dessous). Sachant que la population s'élève à 333 habitants sur la commune, on compte près de 1,5 habitant par logement.

La commune de Montréjeau compte 1 904 logements pour 2 763 habitants en 2018, ce qui représente près de 1,5 habitants par logement.

Territoire	1982	1990	1999	2008	2013	2018	Évolution depuis 1982 (%)	Nb hab / logement
<b>Mazères-de-Neste</b>	<b>176</b>	<b>181</b>	<b>188</b>	<b>206</b>	<b>218</b>	<b>220</b>	<b>+25,0</b>	<b>1,5</b>
Montréjeau	1 429	1 559	1 492	1 809	1 972	1 904	+33,2	1,5
Gourdan-Polignan	639	621	674	735	761	793	+24,1	1,5
Tibiran-Jaunac	99	106	110	116	162	143	+44,4	2,2
Aventignan	138	118	128	131	141	144	+4,3	1,4
Saint-Paul	114	129	138	172	185	187	+64,0	1,6
Seilhan	93	104	99	116	115	143	+53,8	1,2

Tableau 12 : Évolution du nombre de logements entre 1982 et 2018 des communes de l'AER

Ainsi, sur l'ensemble des communes de l'AER, les logements sont relativement nombreux par rapport au nombre d'habitants.

En termes d'occupation du logement, on distingue trois types :

- les **résidences principales** sont occupées de manière **permanente** ;
- les logements servant de **résidences secondaires et logements occasionnels** et donc habités de manière temporaire ;
- les logements **vacants**, c'est à dire inoccupés.

Les logements peuvent être individuels ou collectifs :

- **Les logements individuels** constituent une forme d'habitat étalé dans l'espace. En général, il s'agit d'une maison implantée sur une parcelle plus ou moins grande avec un jardin (entre 1000 et 2000 m<sup>2</sup>).
- **Les logements collectifs** sont représentés par des immeubles plus ou moins grands (R+1, R+3...) et permettent de concentrer la population au sein d'un même espace. Cette forme d'habitat réduit la consommation d'espace.

Territoire	Nombre de logements	Part des résidences principales (%)	Part des résidences secondaires (%)	Part des logements vacants (%)	Part des logements individuels (%)	Part des logements collectifs (%)
<b>Mazères-de-Neste</b>	<b>220</b>	<b>70,8</b>	<b>18,0</b>	<b>11,2</b>	<b>95,1</b>	<b>4,5</b>
<b>Montréjeau</b>	<b>1 904</b>	<b>73,3</b>	<b>4,0</b>	<b>22,6</b>	<b>57,2</b>	<b>42,0</b>
Gourdan-Polignan	793	78,7	2,9	18,4	68,1	31,5
Tibiran-Jaunac	143	75,0	16,4	8,6	91,4	1,4
Aventignan	144	72,2	21,5	6,3	97,2	2,1
Saint-Paul	187	75,7	23,8	0,5	98,9	1,1
Seilhan	143	55,0	43,6	1,4	70,4	29,6

Tableau 13 : Occupation et forme du logement (données de 2018)

Sur l'ensemble des communes de l'AER, plus de la moitié des logements sont des résidences principales (70,8% à Mazères-de-Neste et 73,3% à Montréjeau) (voir Tableau 13 ci-dessus). Les logements sont majoritairement individuels (95,1% à Mazères-de-Neste et 57,2% à Montréjeau) et occupés de façon permanente. Entre 2008 et 2018, la part des logements individuels a légèrement augmenté au profit des logements collectifs sur la majorité des communes aux abords du projet. La part des logements vacants a également augmenté : 11,2% en 2018 contre 9% en 2008 sur la commune de Mazères-de-Neste.



Logement caractéristique du secteur d'étude, Mazères-de-Neste (© Cabinet ECTARE)

Le nombre de logement est en constante progression depuis 1982 sur les communes de l'AER. Les communes de Seilhan et Saint-Paul ont plus que doublé leur nombre de logement entre 1982 et 2018.

L'habitat dans le secteur d'étude est relativement groupé au niveau des centres-bourgs. Toutefois, la forte progression de demande de logements, avec notamment une part importante de maisons individuelles, favorise la dispersion dans l'espace. Ainsi, les extensions urbaines de Mazères-de-Neste se construisent le long des axes principaux du village sous la forme de quartiers pavillonnaires. L'habitat pavillonnaire en zone rurale forme de grandes parcelles. Il s'agit d'un habitat isolé au cœur de sa parcelle et implanté en retrait des voies. Rompant avec l'implantation traditionnelle, il ne permet plus d'entretenir de lien direct avec la rue.

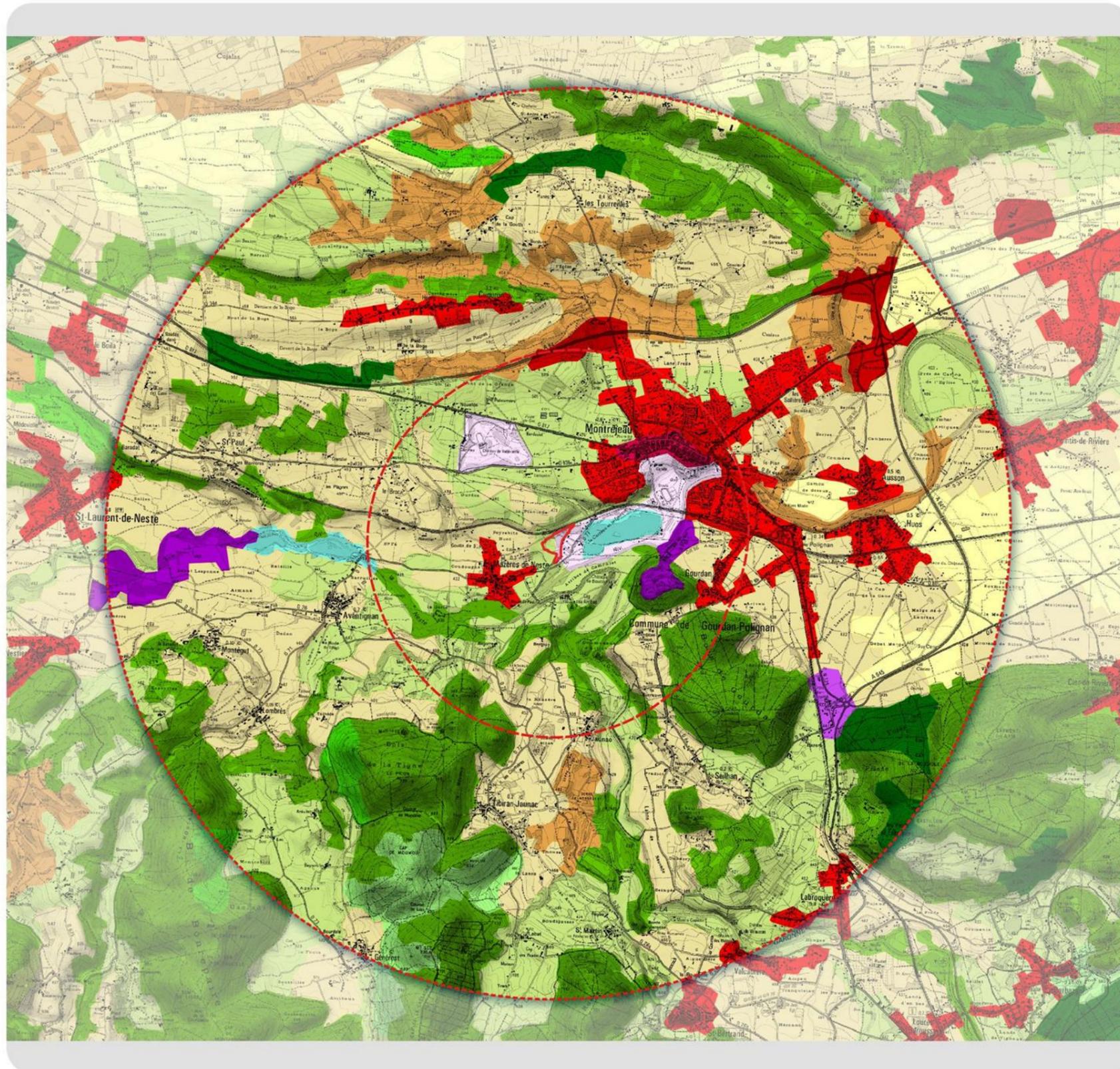


Schéma de représentatif de l'extension urbaine pavillonnaire le long des axes principaux (© Atlas des paysages HP)

**Les communes de l'AER et plus généralement le secteur d'étude sont des communes où les logements individuels et occupés de manière permanente dominant. Ils se répartissent au sein des centres-bourgs et des axes des villages.**



Carte 33 : Occupation du sol



Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

Occupation du sol

- 111 - Tissu urbain continu
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 131 - Extraction de matériaux
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 322 - Landes et broussailles
- 512 - Plans d'eau



Date de réalisation : Septembre 2018  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.16  
 Sources : © IGN : Scan25 - MEDDE : CLC12

Référence : 96016





#### 4.4.2. Voisinage

Sur l'ensemble du territoire, les habitations sont organisées selon différentes formes d'habitat que l'on a vu précédemment, tels que les centres-bourgs, les hameaux et les bâtis isolés. Les bourgs sont des zones de concentration d'habitants correspondant à un centre de village. Les hameaux peuvent être classés en deux catégories : d'un côté les grands hameaux regroupant plus de 10 habitations et d'un autre côté les petits hameaux regroupant moins de 10 habitations. Enfin, les bâtis isolés peuvent être soit des bâtiments d'activité, soit des maisons individuelles.

Aucun élément bâti n'est recensé au sein de l'**aire d'étude immédiate** (voir Carte 34 en page 117). Dans l'**aire d'étude rapprochée**, dans un rayon de 3 km, les habitations sont relativement nombreuses sur le territoire.

Au niveau de l'habitat, l'AER comprend :

- la ville de Montréjeau au nord-est ;
- le village de Gourdan-Polignan à l'est ;
- le bourg de Jaunac au sud ;
- le village de Mazères-de-Neste au sud-ouest ;
- le bourg de Broca à l'ouest.



Montréjeau (© M. Menard)



Gourdan-Polignan (© site officiel de la commune)



Mazères-de-Neste (©Wikipédia)

Ainsi, l'habitat a tendance à se développer de manière circulaire autour des bourgs, mais également le long des principaux axes de circulation. Par exemple, le long de la RD71, ou route de Montréjeau, reliant Mazères-de-Neste à Montréjeau.



RD71  
à Mazères-de-Neste  
(© Cabinet ECTARE)



L'habitat, aux abords immédiats du projets  
(© Google Earth)

Enfin, de nombreux petits hameaux et habitations sont dispersés au sein du secteur d'étude.

L'analyse des perceptions depuis le voisinage du secteur figure dans la partie « paysage ».

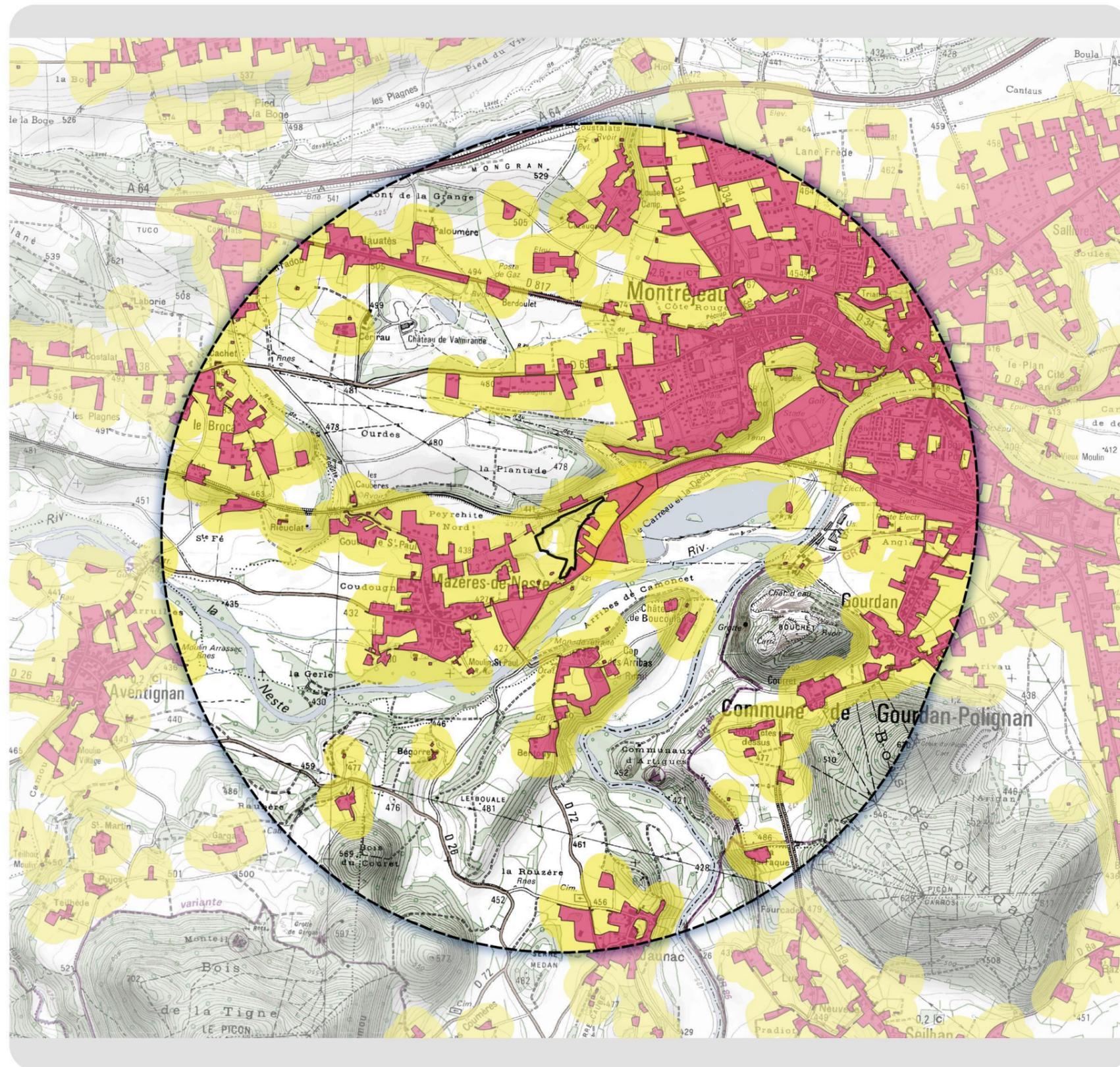
**L'aire d'étude immédiate est implantée sur un territoire rural à péri-urbain au milieu de terrains agricoles.**

**Dans l'AER, l'habitat est très dispersé : les habitations se retrouvent au niveau des centres-bourgs (Montréjeau, Gourdan-Polignan, Mazères-de-Neste) mais sont également disséminées au sein de hameaux et lieux-dits.**

**Sur l'ensemble du secteur d'étude les logements sont majoritairement individuels et occupés de manière permanente.**



Carte 34 : Voisinage du site



**Aires d'étude**

-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)

**Voisinage**

-  Zone construite
-  Rayon de 100 m autour des zones construites / habitées



Date de réalisation : Septembre 2018  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.16  
 Sources : IGN:scan25, OCS.GE

Référence : 96016





## 4.5. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Sources : site de l'INSEE, de l'agreste, RGA2010 et RGA2020, BD Basias, RPG2020, INAO, Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées, Tourisme-Neste-Barousse, Tourisme-Saint-Gaudens

### 4.5.1. Activités industrielles et artisanales, commerces et services

L'indicateur de concentration d'emplois<sup>4</sup> (24,1%), en 2018, indique que la commune de Mazères-de-Neste propose un quart des emplois pour l'ensemble des actifs résidant dans la zone (27 emplois pour 112 actifs). Seuls 12 % des actifs résidant dans la zone travaillent à Mazères-de-Neste.

L'indicateur de concentration de l'emploi est resté stable depuis 2008, ce qui se traduit par un nombre d'emploi quasiment identique dans la zone sur cette période (27 emplois, contre 28 en 2008). Le taux de chômage, de 14,7%, est en nette progression (8,4% en 2008) et touche majoritairement les hommes.

En 2020, 16 établissements étaient référencés sur la commune (activités marchandes hors agriculture). Près d'un tiers (31,3%) des établissements relève du domaine de la construction et un autre tiers relève de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (voir Tableau 14 ci-dessous).

Secteur d'activité	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>100</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1	6,3
Construction	5	31,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	2	12,5
Information et communication	0	0
Activités financières et d'assurance	0	0
Activités immobilières	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2	12,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5	31,3
Autres activités de services	1	6,3

Tableau 14 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (hors agriculture)

(Source : INSEE, 31 janvier 2019)

Auparavant les terrains étudiés ont été exploités par une carrière et un centre de stockage des déchets par la suite. Aujourd'hui, ils accueillent, à l'ouest, une zone de prairie permanente (voir illustrations ci-après).

<sup>4</sup> L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.



Photo aérienne 2000-2005



Photo aérienne actuelle

(© Géoportail)

### 4.5.2. L'agriculture

Avec 52 ha de surfaces agricoles pour un territoire s'étendant sur 336 ha, l'agriculture représentait environ 15% de la surface territoriale en 2010. La commune présente un cheptel de 70 UGB<sup>5</sup>, l'activité agricole se concentre principalement vers l'élevage de viande bovine. Le nombre d'exploitations agricoles comme la Surface Agricole Utile (SAU) a fortement diminué depuis 2000. Le nombre d'exploitations est passé de 9 à 1 en l'espace de 20 ans (de 2000 à 2020), et la SAU à 127 à 29 ha.



Illustration 20 : Contexte agricole à proximité du site (@ Cabinet ECTARE, septembre 2018)

Selon le Registre Parcellaire Graphique de 2020, l'ouest du site d'étude est une zone agricole à vocation de prairie permanente. D'autres prairies permanentes bordent les terrains au nord, et à l'ouest. Une prairie temporaire est également présente en limite ouest de l'AEI (voir Carte 36 en page 121).

<sup>5</sup> Unité de Gros Bétail.



Selon l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), il existe de nombreux produits labellisés en AOC<sup>6</sup>, AOP<sup>7</sup> et IGP<sup>8</sup> sur la commune de Mazères-de-Neste :

- IGP Comté Tolosan.
- IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest
- IGP Haricot tarbais
- IGP Jambon de Bayonne
- IGP Porc du Sud-Ouest
- IGP Tomme des Pyrénées
- IGP Volailles de Gascogne
- AOC - AOP Jambon noir de Bigorre
- AOC - AOP Porc noir de Bigorre

**L'agriculture est une activité importante en termes d'occupation du sol dans les Hautes-Pyrénées.**

**L'agriculture du secteur d'étude se définit autour d'un système prairial (prairies permanentes et temporaires) destiné à l'élevage bovin.**

**Une partie du site d'étude, à l'ouest est concernée par une prairie permanente recensée à la Politique Agricole Commune (PAC). Dans ce cadre une Etude Préalable Agricole (EPA) est menée car :**

- le projet est soumis à une étude d'impact ;
- une déclaration à la PAC a été faite au cours de ces 5 dernières années ;
- le seuil de surface prélevé est supérieur à 1 hectare fixé par arrêté préfectoral n°65-2018-01-26-016.

**Il existe également de nombreux produits labellisés en AOC, AOP et IGP sur la commune de Mazères-de-Neste.**

- le tourisme de pleine nature et sportif se développe notamment en été : randonnées (GR86 de Aurignac à Bagnères-de-Luchon, GR78 de Génos à Asson, GR861 de Cazères à St-Bertrand-de-Comminges et divers chemins de petites randonnées), itinéraires cyclables, VTT, parapente et parachutisme, escalade, sports d'eau vive, pêche...
- le tourisme culturel s'apprécie à travers l'architecture et les vestiges du passé : le domaine de Valmirande, la halle de la place Verdun, la cité médiévale de Saint-Bertrand-de-Comminges, ou encore la visite de grottes préhistoriques (Gargas).

Aujourd'hui, beaucoup de ces vestiges historiques font l'objet d'une protection réglementaire, ou d'un classement témoignant de leur forte reconnaissance. Ainsi, de nombreux monuments historiques, sites inscrits et classés sont recensés au sein du secteur d'étude.

Cette thématique est d'avantage détaillée dans la partie 5.3.2. Patrimoine & tourisme.

**Le tourisme est une activité économique secondaire dans le secteur d'étude, qui bénéficie d'un tourisme « vert », culturel et de passage.**

**Le principal site touristique du secteur d'étude est le Domaine de Valmirande, situé à 800 m au nord-ouest de l'AEI.**

### 4.5.3. Tourisme et loisirs

Le tourisme dans le département occupe une part très significative de l'activité économique, puisqu'il concerne un emploi salarié sur quatre, soit une moyenne annuelle de 6 800 emplois, dont 50% en zone de montagne. Deux destinations phares participent avant tout au succès du département : le tourisme culturel vers Lourdes et le tourisme de loisir vers la haute montagne (hiver et été).

Dans le secteur d'étude, le tourisme est majoritairement fréquenté par un tourisme « vert » et culturel (voir Carte 36 en page 121) :

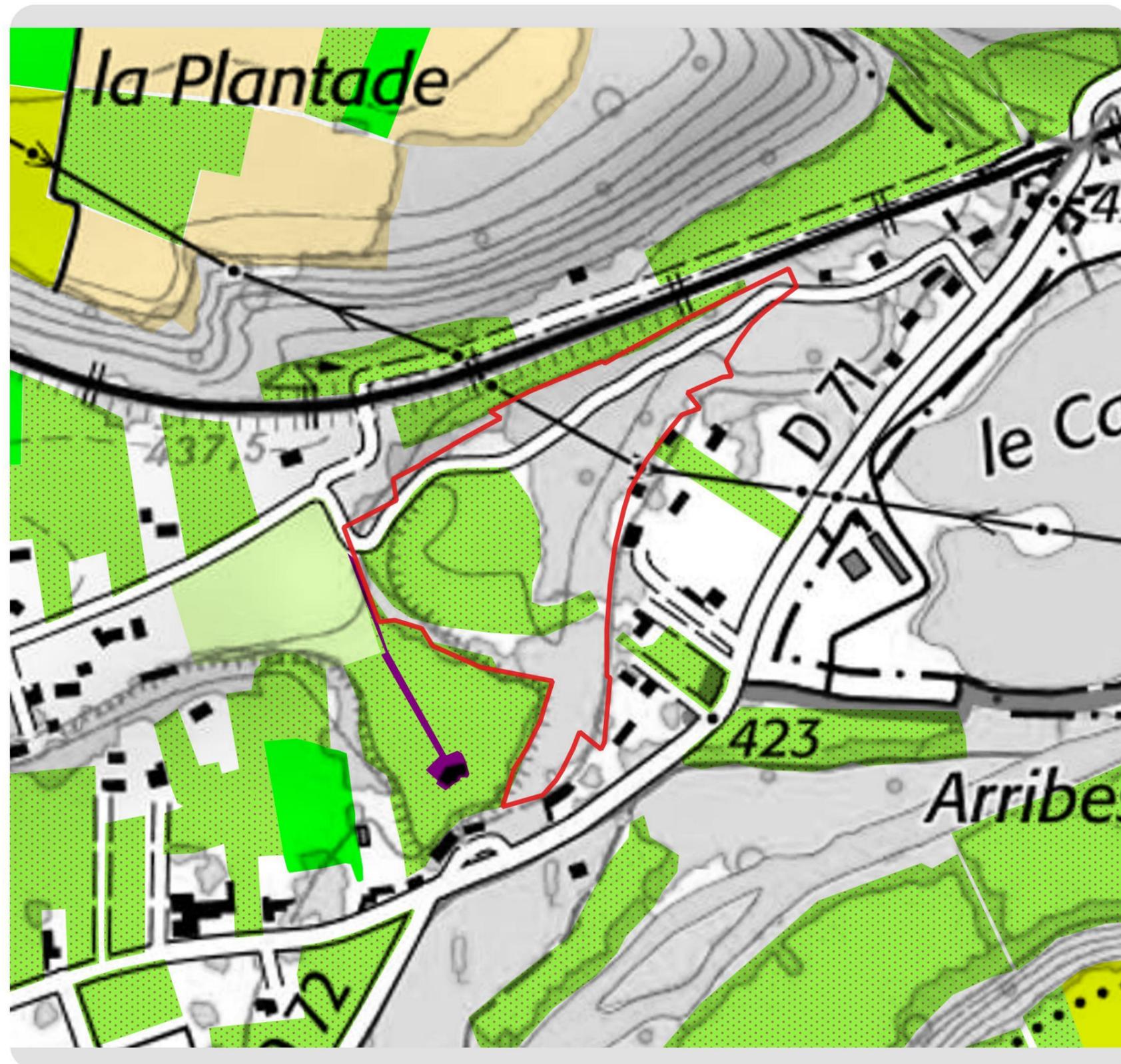
<sup>6</sup> L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

<sup>7</sup> L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

<sup>8</sup> L'Indication Géographique Protégée (IGP) est un signe officiel européen d'origine et de qualité qui permet de défendre les noms géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine. Les IGP attribuées sont principalement relatives au Jambon de Bayonne, et à de nombreux vins.



Carte 35 : Parcelles inscrites au RPG 2020

**Aires d'étude**

Aire d'étude immédiate (AEI)

**Registre parcellaire graphique 2020**

Maïs grain et ensilage

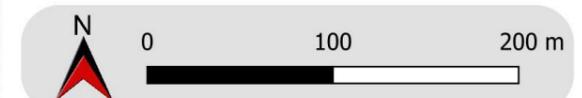
Autres céréales

Colza

Prairies permanentes

Prairies temporaires

Divers



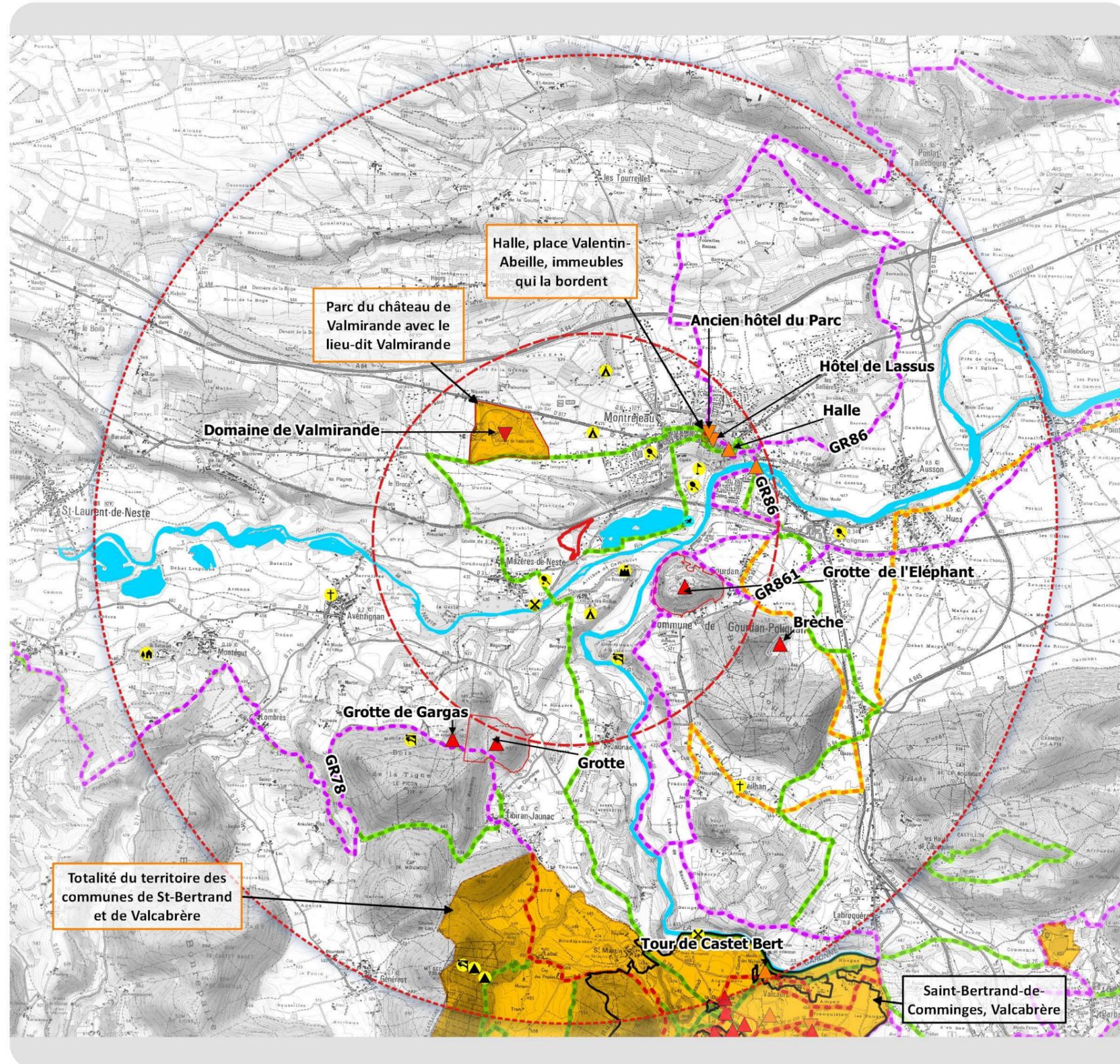
Date de réalisation : Décembre 2021  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Fond : SCAN 25 TOPO®  
 Sources : RPG (Géoservices)

Référence : 96016\_Agric





Carte 36 : Tourisme et patrimoine



**Périmètres**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

**Tourisme**

- Château
- Édifice religieux
- Sport
- Golf
- Camping
- Gouffre
- Moulin
- Village vacances
- Escalade
- Site de baignade

**Patrimoine**

*Protection des monuments historiques*

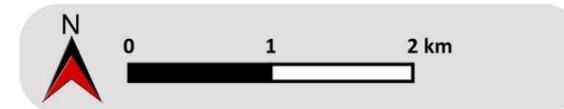
- Classé
- Inscrit
- Partiellement Classé
- Partiellement inscrit

*Protection des sites*

- Classé
- Inscrit

*Chemin de randonnée*

- GR
- PR
- Itinéraires cyclables



Date de réalisation : Décembre 2021  
 Sources : © IGN : Scan25  
 Les contributeurs d'OSM  
 Atlas des patrimoines - Picto-Occitanie

Référence : 96016





## 4.6. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Sources : carte IGN, site Google-Map, observations de terrain, site de la DREAL Occitanie, Street-view, OpenData Haute-Garonne

### 4.6.1. Réseau routier

Le réseau de voirie est relativement dense aux abords immédiats du secteur d'étude (voir Carte 37 en page 124).

Le site est accessible depuis la sortie 17 de l'autoroute A64, en direction de Montréjeau, puis l'autoroute A645, la RD817, la RD34E (Avenue de Mazères) et enfin la RD71 (route du Montréjeau). Un second accès est également possible en continuant en direction de la RD710 (rue du Cap de la Bille) et enfin le chemin du Peyrehite.

#### 4.6.1.1. L'autoroute A64 – La Pyrénéenne

L'autoroute A64, en deux fois deux voies au niveau du secteur d'étude, a un trafic estimé d'environ 23 100 véhicules/jour en 2020, dont 9,9% de poids-lourds en amont de St-Gaudens, au poste de comptage de Lestelle.

L'autoroute A64 est un axe majeur du secteur et présente une structure adaptée à sa fréquentation régulière par tous types de véhicules.



Illustration 21: Autoroute A64 (© Cabinet ECTARE)

#### 4.6.1.2. La RD817 – Avenue de Saint-Gaudens

La route départementale RD817 est une route départementale de la Haute-Garonne qui longe l'A64. Il s'agit d'un axe de circulation court dont la structure de chaussée en enrobée est adaptée à un trafic relativement fréquent de véhicules légers et de poids lourds et qui est en bon état. Les accotements sont stables, enherbés, ou bordés d'un trottoir selon le gradient urbain.

D'après les données de OpenData Hautes-Pyrénées, le comptage de 2020 (au niveau de la route de Toulouse) indique un trafic moyen journalier annuel de 3 908 véhicules dont 7,25% de poids lourds.



Illustration 22: La RD817 à Montréjeau (© Cabinet ECTARE)

#### 4.6.1.3. La RD34E- Avenue de Mazères

La route départementale RD34E est une route départementale qui traverse Montréjeau du nord au sud, avant de se transformer en RD71 en entrant dans le département des Hautes-Pyrénées. La structure de chaussée en enrobée est adaptée à un trafic relativement fréquent de véhicules légers et de poids lourds et est en bon état. Les accotements sont enherbés et stables. Cette chaussée ne présente toutefois aucun marquage au sol.

D'après les données de OpenData Haute-Garonne, le comptage de 2014 (au niveau de l'avenue de l'Église) indique un trafic moyen journalier annuel de 1 831 véhicules dont 2,9% de poids lourds.



Illustration 23: La RD34E (© Cabinet ECTARE)



#### 4.6.1.4. La RD71 – Route du Montréjeau

La route départementale RD71 prend la suite de la RD34E dans le département des Hautes-Pyrénées. Cet axe de circulation passe à l'est et au sud du site d'étude. La structure de chaussée en enrobée est adaptée à un trafic relativement fréquent de véhicules légers et de poids lourds et est en bon état. Les accotements sont enherbés et stables. Cette chaussée ne présente toutefois aucun marquage au sol, et son étroitesse ne permet pas le croisement d'un poids lourd et d'un véhicule léger. La base de données OpenData Hautes-Pyrénées ne dispose pas de données de comptage routier sur cet axe. Néanmoins, situé dans la continuité de la RD34E, nous pouvons penser que les statistiques sont sensiblement les mêmes que celles identifiées sur la RD34E.

**La zone d'étude s'inscrit dans un secteur desservi par un réseau routier relativement dense.**  
**Le site est accessible depuis la sortie 17 de l'autoroute A64, en direction de Montréjeau, puis l'autoroute A645, la RD817, la RD34E (Avenue de Mazères) et enfin la RD71 (route du Montréjeau).**  
**Un second accès est également possible en continuant en direction de la RD710 (rue du Cap de la Bille) et enfin le chemin du Peyrehitte.**



Illustration 24: La RD71 au sud du site d'étude (© Cabinet ECTARE)

#### 4.6.2. Autres réseaux de communication

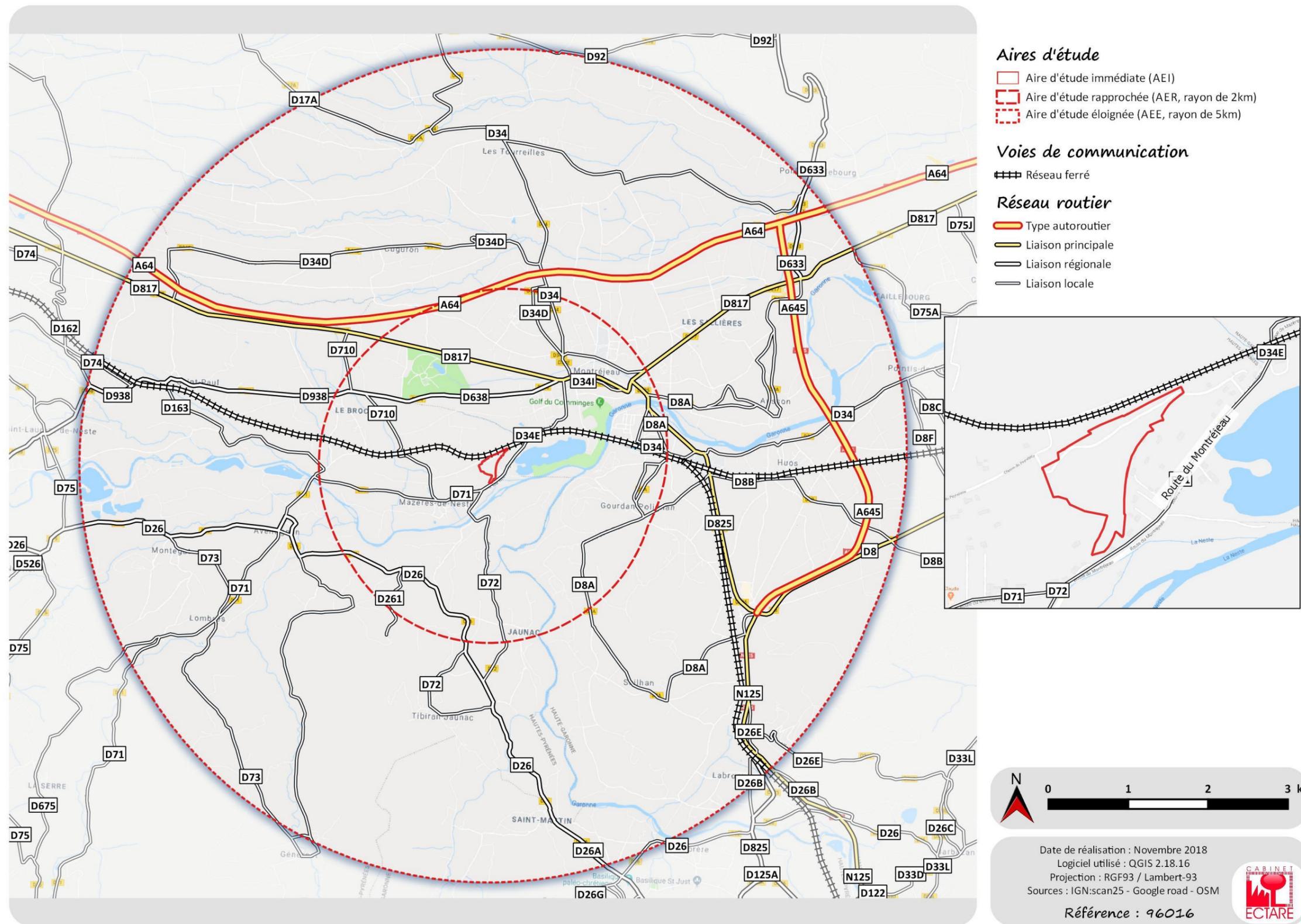
Le site d'étude est bordé, au nord, par une voie ferrée. Il s'agit de l'axe ferroviaire reliant Toulouse à Dax.



Illustration 25: La voie ferrée au nord du site d'étude (© Cabinet ECTARE)



Carte 37 : Infrastructures de transport au sein de la zone d'étude





## 4.7. HYGIENE, SANTE, SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

### 4.7.1. Qualité de l'air

Sources : Agence Régional de Santé, site ATMO Occitanie (ORAMIP) : rapport annuel 2020.

La qualité de l'air résulte du croisement de deux facteurs, à savoir : des émissions de polluants provenant des activités anthropiques, et de leur dispersion dans les basses couches de l'atmosphère. Ces deux facteurs sont variables dans le temps, notamment la dispersion qui dépend pour une grande part des conditions météorologiques du moment.

Depuis le 1er janvier 2017 ATMO Occitanie, issu de l'union des deux observatoires régionaux assure la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire d'Occitanie. Ces stations sont implantées dans les principales agglomérations (dont Toulouse, Montpellier, Béziers, Perpignan Nîmes et Tarbes) mais également dans des zones rurales influencées ou non et à proximité de zones industrielles. Plusieurs dizaines de polluants sont suivis par ces stations, dont les gaz à effet de serre, d'origines diverses : humaines (transport, industrie, chauffage, activités agricoles...) ou naturelles (émissions de la végétation, sols...).

#### 4.7.1.1. Situation régionale

Les sources de chaque polluant et leurs effets sur la santé sont les suivants :

**Les oxydes d'azote (NOx)**, que ce soit le monoxyde ou le dioxyde, proviennent des combustions et du trafic automobile. Le dioxyde d'azote provient à 60% des véhicules. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections ;

**L'ozone (O3)** provient de la réaction des polluants primaires (issus de l'automobile ou des industries) en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires ;

**Le monoxyde de carbone (CO)** provient du trafic automobile et du mauvais fonctionnement des chauffages. Il provoque maux de têtes, vertiges. Il est mortel, à forte concentration, en cas d'exposition prolongée en milieu confiné ;

**Le dioxyde de soufre (SO2)** provient de la combustion des énergies fossiles contenant des impuretés sulfurées (fioul et du charbon) utilisée dans l'agriculture, l'industrie, et le chauffage. Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures ;

**Les particules en suspension (PM10) et les particules fines en suspension (PM2.5)** proviennent du trafic automobile, des chauffages fonctionnant au fioul ou au bois et des activités industrielles. Plus elles sont fines, plus ces poussières pénètrent profondément dans les voies respiratoires ;

**Les Composés Organiques Volatils (COV)** entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants... Des COV sont émis également par le milieu naturel. Les odeurs perçues sont généralement dues à une multitude de molécules différentes, en concentration très faible, mélangées à l'air respiré ;

**Le Benzène, Toluène, Éthyl benzène, méta, para et ortho-Xylènes (BTEX)** proviennent des véhicules, des industries, des solvants... Ils provoquent gêne olfactive, irritation et diminution de la capacité respiratoire. Le benzène a des effets mutagènes et cancérigènes ;

**L'ammoniac (NH3)** est un polluant essentiellement agricole, émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais ammoniacaux. Il a une action irritante sur les muqueuses de l'organisme. On retiendra globalement la présence potentielle de polluants liés aux pesticides ou à des produits "phytosanitaires".

**Pour garantir une surveillance permanente de la qualité de l'air en Occitanie, ATMO Occitanie s'appuie sur 45 stations de mesures fixes et 3 stations mobiles et semi-fixes réparties sur l'ensemble de la région.**

La situation de la qualité de l'air vis-à-vis de la réglementation est stable ces dernières années. En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées) favorisent la transformation en ozone de polluants émis par les activités humaines.

Marquée par une crise sanitaire de grande ampleur, l'année 2020 a connu une rupture brutale des activités humaines, qui s'est traduite par une baisse de la mobilité, des activités économiques... Ces conditions particulières ont eu une incidence sur l'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie<sup>9</sup> (voir Illustration 26 ci-après) ;

- En 2020, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont baissé de 22%, principalement en raison de la diminution du trafic routier, premier contributeur aux émissions de ce polluant en Occitanie. Sur l'ensemble de la région, en air ambiant (éloigné des sources directes de pollution) comme à proximité du trafic routier, les concentrations de dioxyde d'azote (NO2) en 2020 sont inférieures d'environ 20% aux niveaux observés les années antérieures ;
- Il apparaît qu'en période chaude (d'avril à septembre), les concentrations maximales d'ozone au cours d'une journée moyenne sont jusqu'à 8% en dessous de celles mesurées sur les 3 dernières années. L'écart est encore plus visible au mois de juillet 2020, avec un écart de 15% ;
- Aucun impact significatif de la crise sanitaire sur les concentrations de particules en suspension (PM10 et PM2,5) n'a été mis en évidence. Cela s'explique par la multitude des sources d'émissions de ce polluant et la forte influence des conditions météorologiques sur la composition des particules en suspension ;
- Il y a eu 197 jours où la qualité de l'air a été très bonne à bonne en 2020 ;
- Il y a eu 13 jours en épisodes de pollution en 2020 (11 jours aux PM10 et 2 jours à l'ozone) en Occitanie.

<sup>9</sup> Les données d'émissions de polluants atmosphériques, les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées pour 2020. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

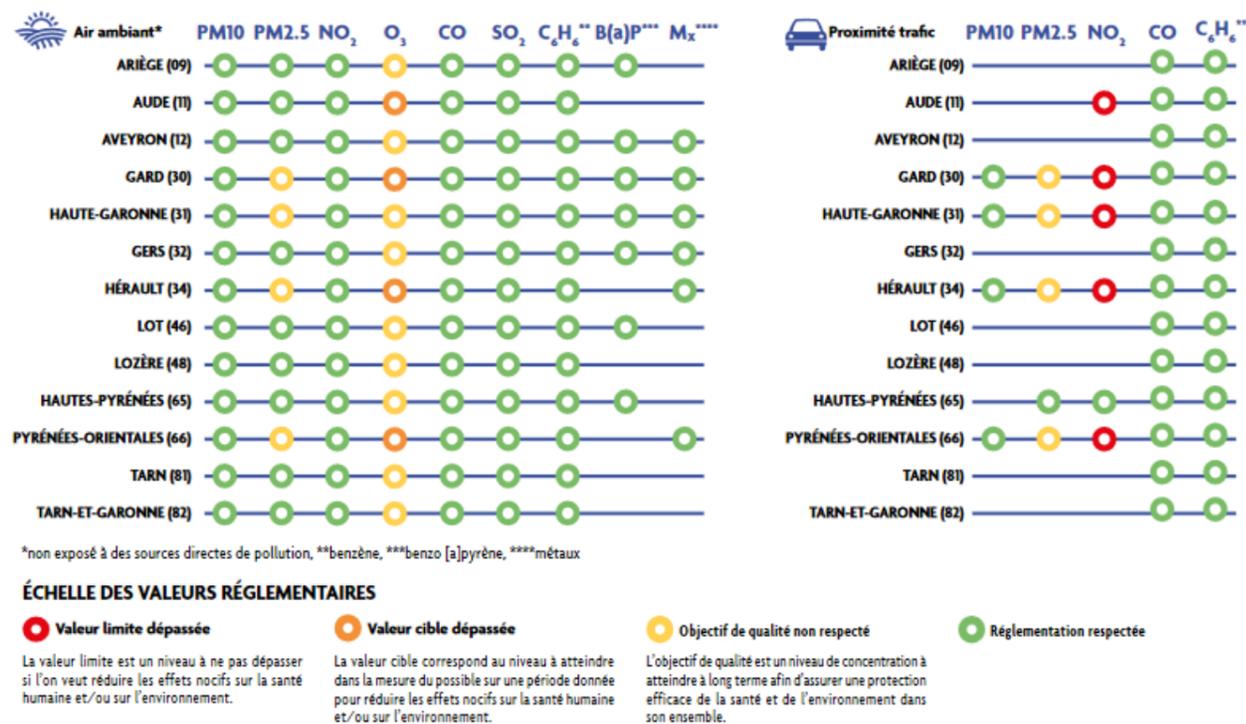


Illustration 26 – Situation réglementaire en Occitanie en 2020 (source : Atmo Occitanie)

#### 4.7.1.2. Situation départementale

Sur les Hautes-Pyrénées, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu six épisodes de pollution en 2020, contre sept journées recensées en 2019. Tous ces épisodes étaient dus aux particules en suspension.

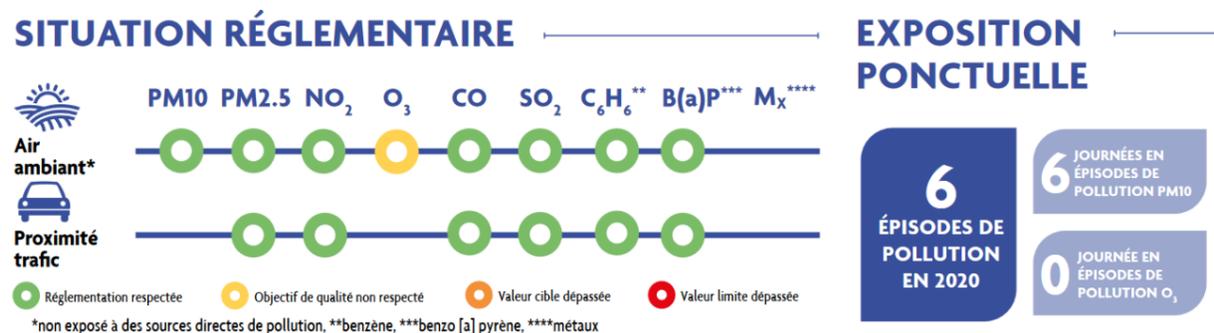


Illustration 27 – Situation réglementaire dans les Hautes-Pyrénées en 2020 (source : Atmo Occitanie)

#### 4.7.1.3. Situation locale

Au niveau de l'AER et de l'AEI, les principales sources de pollution atmosphérique sur le territoire ont pour origine d'une part les axes routiers et d'autre part, les travaux agricoles.

**La qualité de l'air du secteur d'étude, caractéristique d'un espace rural à péri-urbain, est influencé par le trafic routier (A64, RD817, RD34E, RD71), ferroviaire, ainsi que les activités agricoles.**

#### 4.7.2. Contexte sonore

Bien que localisé en milieu rural, le site d'étude, implanté à proximité immédiate d'axes de communication, est exposé aux bruits du trafic routier et ferroviaire, proches, et discontinus, ainsi qu'aux bruits liés aux activités agricoles.

**Le contexte sonore autour des terrains étudiés est celui d'une zone agricole péri-urbaine, rythmé par les circulations routières et ferroviaires, et les activités agricoles.**

#### 4.7.3. Ambiance lumineuse

Les sources lumineuses sont uniquement nocturnes et quasi nulles au niveau de l'AEI et à ses abords. Le site étant à l'écart des zones en cours d'exploitation (carrières, etc...), des habitations et des voiries, il est très peu soumis à des sources lumineuses artificielles. Néanmoins, l'impact visuel au niveau de ce secteur sera plus important en hiver lorsque la haie sera dépourvue de feuillage.

#### 4.7.4. Salubrité publique

Sources : sites de l'agence de l'eau, de l'ARS, du Syndicat des eaux Barousse Comminges Save, Contrat de bassin du Pays des Nestes, site Eau France, site du SMECTOM Lannemezan.

##### 4.7.4.1. Eau potable et assainissement

D'après les données de l'ARS, les nappes souterraines sont exploitées pour l'alimentation en eau potable au sein du secteur d'étude. On recense 2 points de captages à environ 4 km et 5 km à l'ouest du site d'étude. Tous deux sont grevés d'un périmètre de protection qui s'approche au plus près du site à 3km (voir 2.3.3 Utilisation des eaux page 54).

Avec 4 800 km de réseaux, le Syndicat des eaux de la Barousse du Comminges et de la Save s'impose comme l'un des plus grands réseaux d'eau potable français. Ce réseau alimente en eau potable près de 50 000 abonnés répartis sur 247 communes des départements Haute-Garonne, Gers et Hautes-Pyrénées.

Le syndicat possède également des compétences de service d'Assainissement Collectif et de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), avec respectivement près de 11 500 abonnés et 20 000 installations.

Les sources, les captages et la compétence d'assainissement des eaux usées de la commune de Mazères-de-Neste sont gérés par ce syndicat. Le territoire communal dispose d'une station d'épuration dont la capacité de traitement s'élève à 500 éq-hab.



#### 4.7.4.2. Gestion des déchets

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) du Plateau de Lannemezan, des Nestes (auquel appartient la commune de Mazères-de-Neste) et des Coteaux est chargé de la collecte et du traitement des déchets depuis 2002, à la suite du SIVOM créé en 1978. La collecte du verre se fait depuis les années 1980 et la collecte sélective a été mise en place en 2005.

Néanmoins depuis le 1er janvier 2008, le SMECTOM se charge uniquement de la collecte des déchets ménagers et de la gestion des déchèteries. En effet, le traitement des déchets a été délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD65).

La commune de Mazères-de-Neste ne dispose pas de déchèterie sur son territoire. La plus proche se situe sur la commune d'Huos, en Haute-Garonne, à environ 4 km à l'est et dépend du SIVOM du Haut-Comminges. La déchetterie la plus proche, gérée par le SMECTOM de Lannemezan, est le site Nestier sur la commune de Saint-Laurent-de-Neste, à environ 5 km à l'ouest de l'AEI.

**Les réseaux d'assainissement et d'eau potable sont gérés par le Syndicat des eaux de la Barousse du Comminges et de la Save.**

**Les terrains étudiés ne sont traversés par aucun réseau d'alimentation en eau potable ni aucun système d'assainissement collectif.**

**Sur la commune, la collecte des déchets est assurée par le Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) et le traitement des déchets par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers (SMT65).**

#### 4.7.5. Autres équipements

Une infirmerie est présente au sein de la commune de Mazères-de-Neste. Il s'agit du seul service de type santé et de sécurité proposé par la ville. On trouve toutefois l'ensemble de ces services (médecin, pharmacie, kinésithérapeute...) sur la commune de Montréjeau.

La commune ne dispose pas d'école ou autre infrastructures liées à l'éducation.

#### 4.7.6. Sécurité et risques technologiques

Sources : sites internet Géorisques, BASIAS, Informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée, base de données des installations classées, site ddt65.terralego.

##### 4.7.6.1. Risques technologiques

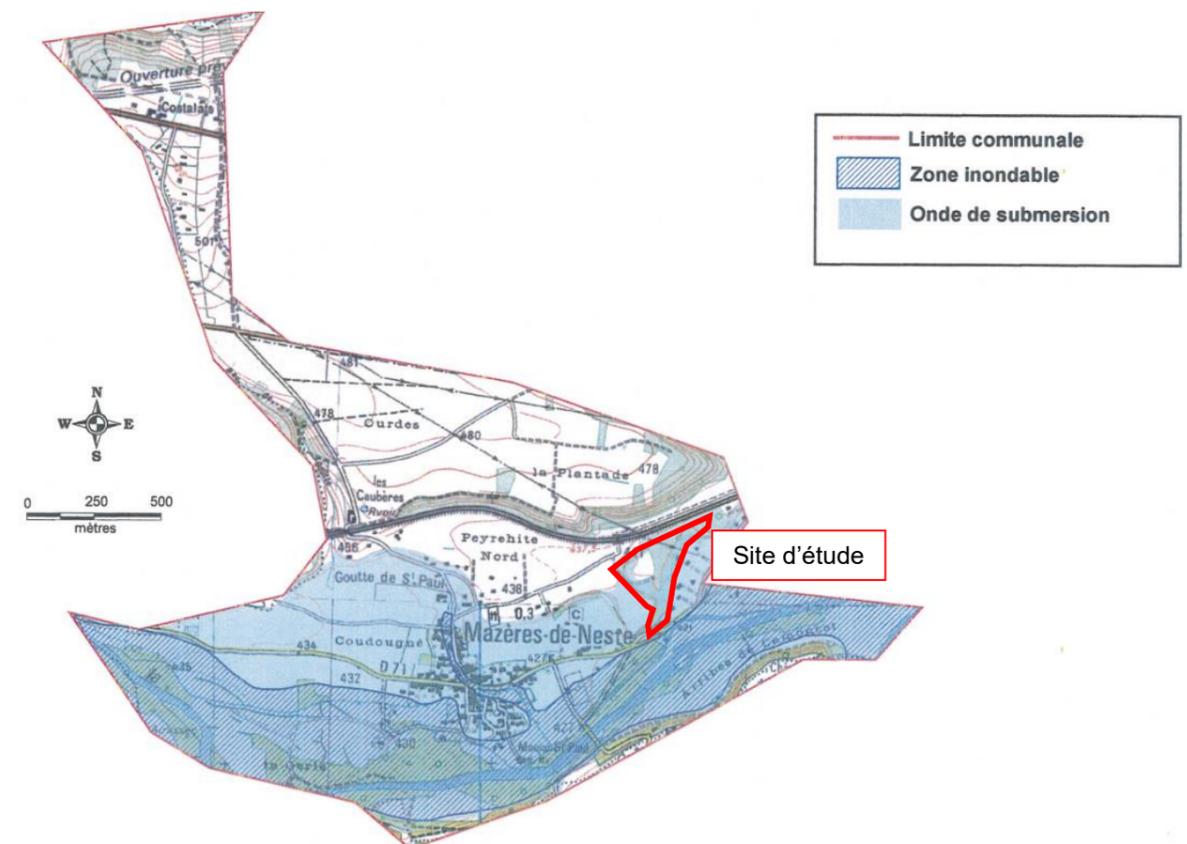
La commune de Mazères-de-Neste est concernée par les risques technologiques de transport de matières dangereuses et rupture de barrage

##### Rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel), généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir un site naturel approprié.

Il est qualifié de « grand barrage » si sa hauteur est supérieure à 20 mètres et la retenue d'eau supérieure à 15 millions de m<sup>3</sup>. Dans le département, c'est le cas des barrages de Cap de Long et de l'Oule.

Les risques sur la commune de Mazères-de-Neste sont liés à ces deux barrages. La zone menacée par l'onde de submersion est représentée sur la carte ci-contre.



Carte 38 : Carte des risques inondation et rupture de barrage sur la commune de Mazères-de-Neste (préfecture des Hautes-Pyrénées 2005)

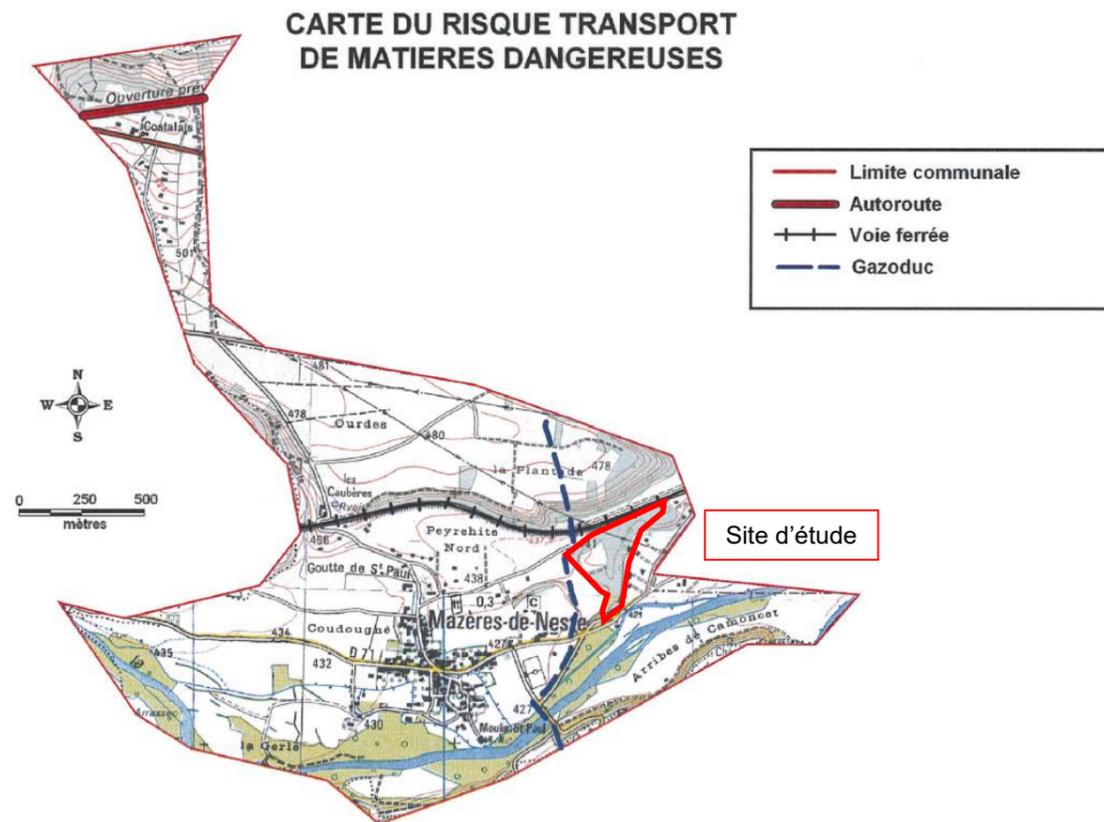


Face à ce risque, l'Etat met en place pour les grands barrages des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) qui évaluent les zones submergées, par la rupture de l'ouvrage et détaillent les modalités d'alerte et d'évacuation de la population.

#### Transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses (produits inflammables, toxique, explosifs, corrosifs ou radioactifs). Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Sur la commune de Mazères-de-Neste, les accidents liés au transport de matières dangereuses peuvent principalement se produire sur l'autoroute A64 et sur la voie ferrée. La commune est également concernée par le risque de transport de matières dangereuses lié à un gazoduc qui passe en bordure ouest du site d'étude (voir ci-dessous).



Carte 39 : Carte du risque de transport de matières dangereuses sur la commune de Mazères-de-Neste (préfecture des Hautes-Pyrénées 2005)

Suite à la déclaration de travaux effectuées auprès de TEREGA le 8/10/2021 et à la réponse faite, TEREGA effectuera lui-même le marquage de ses ouvrages lors d'un RDV avec les exécutants des travaux.

#### 4.7.6.2. Les sites et sols pollués

Selon les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL), aucun site ou sol pollué n'est identifié dans le secteur d'étude.

#### 4.7.6.3. Les ICPE et sites industriels en activités

Dix ICPE sont recensées au sein du secteur d'étude, néanmoins aucune n'est recensée aux abords du projet. La plus proche se situe à 2,1 km au nord-est du site d'étude.

Selon la cartographie des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS), anciennement BASIAS, de nombreux sites sont recensés aux abords du projet, majoritairement concertés au niveau du centre-bourg de Montréjeau (voir Carte 40 en page 129). Le plus proche en activité concerne une entreprise de fabrication et réparation de moteurs, sur la commune de Montréjeau, à 200 m à l'est du site d'étude.

#### 4.7.6.4. Services de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Pyrénées se situe sur la commune de Bordères sur l'Echez, à quelques kilomètres au nord de Tarbes. La caserne de pompier la plus proche de la commune de Mazères-de-Neste se situe à seulement 1 km au nord-est, sur la commune de Montréjeau.

**Le territoire de Mazères-de-Neste revêt un caractère rural à péri-urbain qui n'engendre pas de contrainte en termes de qualité de vie, d'hygiène, de santé et de salubrité publique.**

**La qualité de l'air est influencée principalement par le trafic routier et les activités agricoles.**

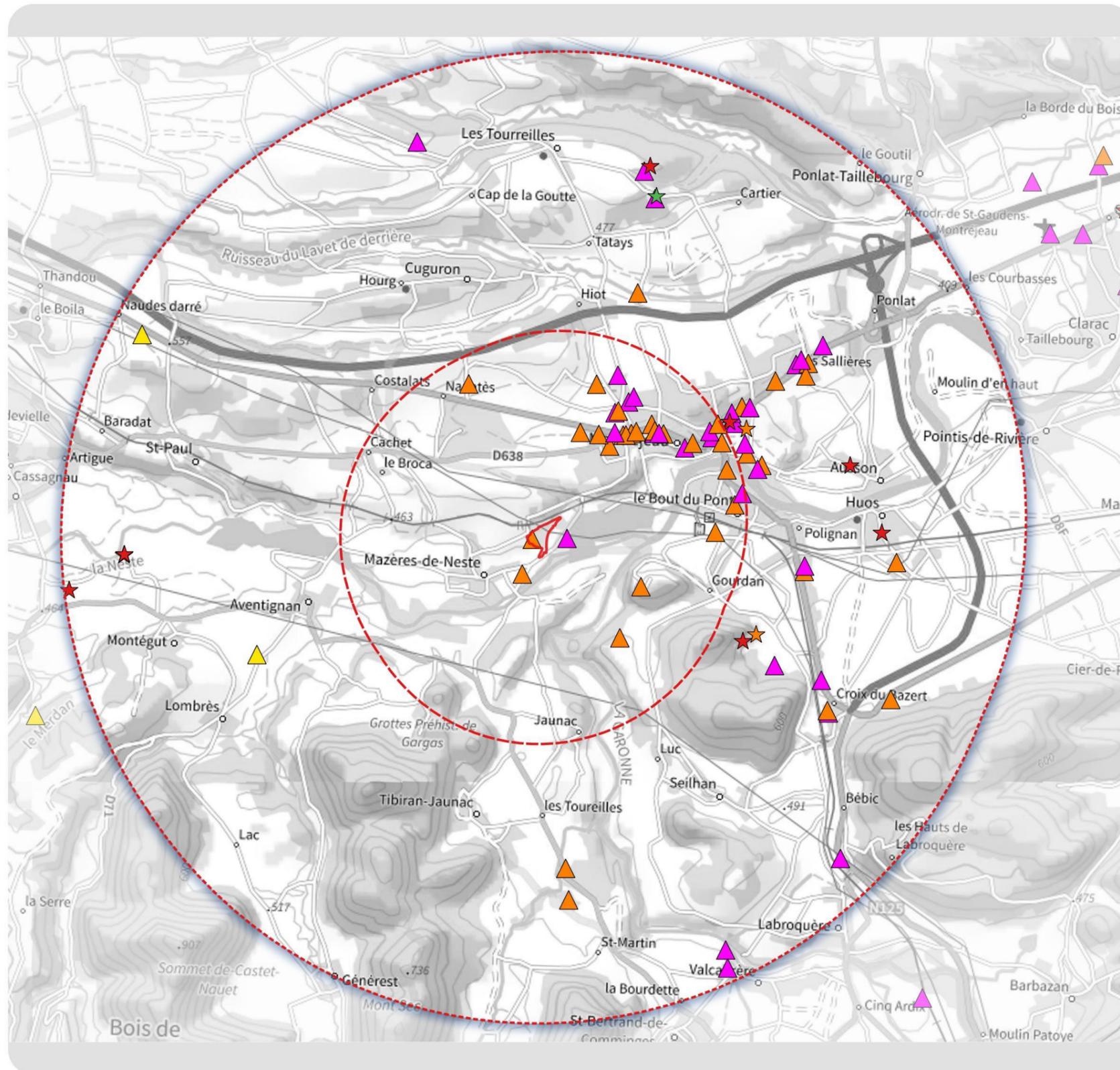
**Les sources de bruit majeures du secteur d'étude sont les circulations routières et ferroviaires, et les activités agricoles.**

**La commune possède peu d'infrastructures et équipements essentiels en termes d'hygiène et de sécurité. Néanmoins, l'ensemble de ces services est accessible sur la commune de Montréjeau.**

**La commune de Mazères-de-Neste est concernée par les risques technologiques de rupture de barrage (lié au barrage de Cap Le Long et l'Oule) et par le risque de transport de matières dangereuses (lié à l'A64, la voie ferrée et le gazoduc).**



Carte 40 : Contexte industriel



**Aires d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

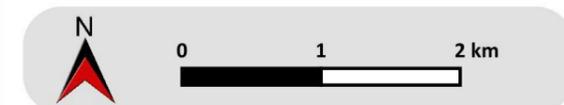
**Contexte industriel**

*Anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)*

- ▲ Activité terminée
- ▲ En activité
- ▲ Ne sait pas

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*

- ★ Non classé
- ★ Soumis à Autorisation
- ★ Enregistrement



Date de réalisation : Janvier 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Sources : Plan IGN v2  
 Géorisque



Référence : 96016\_Conte



## 4.8. SERVITUDES ET RESEAUX DIVERS

Source : ANFR, site Internet du Ministère de l'Agriculture, observations de terrain, site DICT.fr, site Cartoradio

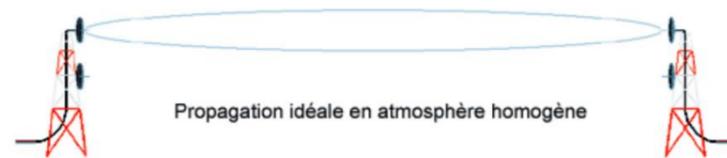
### 4.8.1. Les servitudes aéronautiques

Les terrains étudiés se situent également en dehors de toute zone grevée de servitudes aéronautiques gérées par le ministère de la défense et n'est pas de nature à remettre en cause la mission des forces.

### 4.8.2. Les servitudes radioélectriques

#### 4.8.2.1. Faisceaux hertziens et pylônes soumis à servitudes

Un faisceau hertzien est un système de transmission de signaux numériques entre deux points fixes. Il utilise comme support les ondes radioélectriques, avec des fréquences porteuses de 1 GHz à 40 GHz (domaine des micro-ondes), très fortement concentrées à l'aide d'antennes directives.



La consultation de l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) permet de connaître les servitudes radioélectriques d'une commune. Nous avons donc vérifié la situation de la commune de Mazères-de-Neste accueillant l'aire d'étude immédiate.

Le site d'étude est traversé du nord au sud, sur sa partie est par un faisceau hertzien émanant d'EDF d'une fréquence de 13 GHz.

#### 4.8.2.2. Faisceaux hertziens et pylônes non soumis à servitudes

Après vérification par le biais de la consultation de la base de données « cartoradio » de l'ANFR, il existe quatre mâts, pylônes et bâtiments dans un rayon de 2 km de l'AER, supports d'antennes pour la radiotéléphonie, la radiodiffusion et d'autres stations (voir Carte 41 p131). Les plus proches se situent à environ 1 km, respectivement au nord-est et à l'est du site d'étude.

### 4.8.3. Servitudes de protection du patrimoine

Les **monuments historiques** sont protégés par un périmètre de visibilité de 500 mètres dans lequel tout immeuble nu ou bâti visible du monument protégé est frappé de la servitude « abords » dont les effets sont visés aux articles 1<sup>er</sup> et 3 de la loi du 31 décembre 1913 et au sein duquel toute modification est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il existe 6 monuments historiques au sein de l'aire d'étude rapprochée, dont quatre sont localisés au niveau du centre-bourg de Montréjeau. Le plus proche du site d'étude est le domaine de Valmirande, situé à 800 m au nord-ouest, et dont le périmètre de protection s'approche à 300 m des terrains.

**Les terrains étudiés ne sont donc concernés par aucun périmètre de protection des monuments historiques.**

Conformément aux dispositions du livre V, titre II du Code du Patrimoine relatif à l'archéologie préventive et des décrets n°2002-89 du 16 janvier 2002 et n°2004-490 du 3 juin 2004 relatifs aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, le dossier a été soumis au service régional de l'archéologie pour examen. Après examen du dossier, le service concerné a conclu (courrier du 02/02/2022) qu'en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive. Il est à noter le caractère industriel passé du site (ancienne carrière et décharge). Il est donc peu probable que des vestiges archéologiques y soient présents.

### 4.8.4. Réseaux divers

#### 4.8.4.1. Réseau électrique

Une ligne électrique Haute Tension (HT), gérée par RTE (liaison 63 kV n°1 Lannemezan-Valentine), traverse le site d'étude en partie nord-est, selon un axe nord-ouest/sud-est. Cette ligne va être supprimée en 2023 (remplacée par la ligne souterraine).

Deux lignes électriques HTA souterraines déclarées d'utilité publique passent au nord le long du chemin de Peyrehitte en limite nord du site d'étude (liaisons 63 kV n°1 et n°2 Gourdan-Lannemezan).

Une ligne haute tension HTA aérienne, gérée par ENEDIS, traverse le site d'étude d'est en ouest. Il existe également une ligne HTA, souterraine, longeant le site d'étude et la voie ferrée au nord. Une ligne basse tension (BT) souterraine est également présente le long de l'impasse de Peyrehitte.

#### 4.8.4.2. Réseau d'adduction d'eau potable

Aucun réseau d'eau potable ne traverse les terrains étudiés.

Il existe une canalisation (PVC) qui longe le chemin et l'impasse de Peyrehitte au nord-ouest du site.

#### 4.8.4.3. Réseau de gaz

La commune est concernée par le risque de transport de matières dangereuses lié à un gazoduc qui passe en bordure ouest du site d'étude (voir Carte 39 en page 128).

Une canalisation de gaz combustible gérée par TEREGA (ex TIGF) traverse le chemin de Peyrehitte au nord-ouest puis l'impasse du même nom, et longe plus ou moins parallèlement cette dernière à l'ouest.

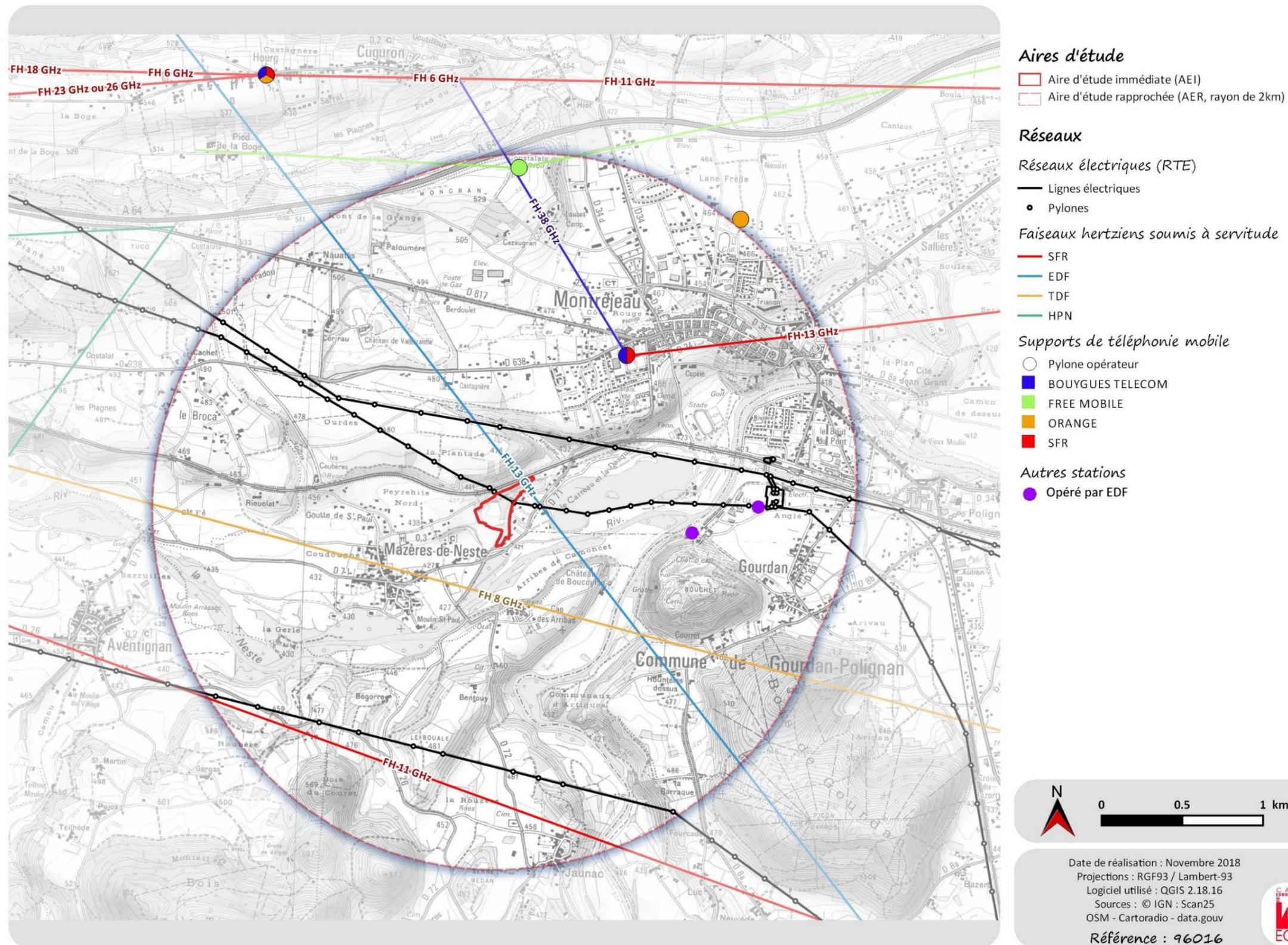
**Le site est grevé de deux types de servitudes : un faisceau hertzien (EDF) et une ligne électrique HT (RTE) traversent le site d'étude.**

**Le site d'étude est également traversé par une ligne électrique HTA aérienne (gérée par ENEDIS), ligne qui va cependant être supprimée en 2023, et longé par : une ligne électrique souterraine au nord le long de la voie ferrée, une canalisation de transport de gaz et d'alimentation en eau potable en limite ouest, et prochainement par une ligne électrique souterraine passant sous le chemin de Peyrehitte en limite nord.**

**Des DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) seront envoyées à tous les services gestionnaires potentiellement concernés et des mesures préventives seront prises en phase travaux au regard des réseaux les plus proches.**

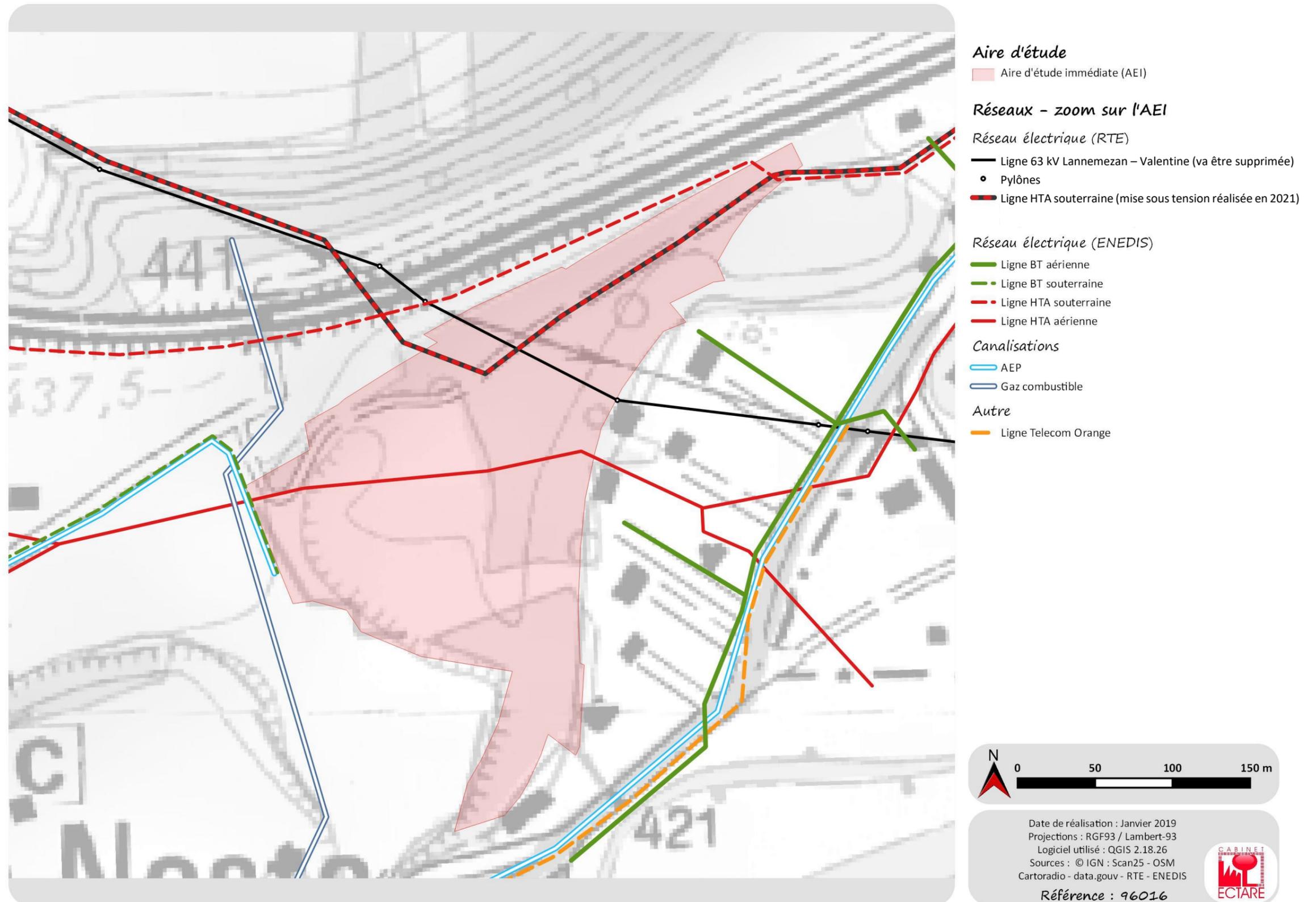


Carte 41 : Réseaux aériens et servitudes aux abords du site d'étude





Carte 42 : Carte zoomée sur l'ensemble des réseaux autour et dans l'AEI





## 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE

### 5.1. CONTEXTE GENERAL

Source : CAUE, DREAL Occitanie, Atlas des paysages de Midi-Pyrénées, Atlas des paysages Hauts-Pyrénéens observations de terrain

#### 5.1.1. Définition des paysages

Selon la Convention Européenne du Paysage, le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le résultat résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. Il rejoint donc les exigences de développement durable du fait de son approche globalisante et peut permettre de donner un sens aux projets.

Dans l'approche géographique, le paysage est l'ensemble des éléments qui s'offrent à la vue d'un observateur. Par conséquent, le paysage est partout et la manière dont on l'appréhende dépend pour partie :

- D'éléments objectifs (le relief, l'occupation des sols, l'agencement spatial ;
- De la sensibilité de l'observateur (influences culturelles, esthétiques, ...).

Le paysage est donc la combinaison d'éléments multiples dépendant des sphères naturelles (le couvert végétal, ...), anthropiques (éléments urbains, constructions et équipements), physiques (relief, cours d'eau et vallées, ...) qui contribuent d'ailleurs à son évolution. Et dépendant aussi de l'angle de vision et de l'échelle à laquelle il est observé. Les éléments constitutifs du paysage peuvent participer de manière positive ou négative (là encore il y a une partie objective et une partie subjective dans le jugement) à l'organisation de l'espace, en tant que :

- Élément structurant, qui du fait de sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage (globalement, c'est un relief singulier, la forêt, un ensemble culturel, etc.) ;
- Élément de diversité, qui apporte de la diversité de façon positive ou négative en constituant un point d'appel visuel ;
- Élément dont la valeur est reconnue (les éléments ayant une forte valeur sociale, historique ou culturelle, typiquement il s'agit des édifices classés ou inscrits monuments historiques, les arbres remarquables, ...).

#### 5.1.2. Choix de l'aire d'étude paysagère

L'analyse du paysage est réalisée sur un rayon de 5 km autour du périmètre d'étude. La topographie de ce secteur de plaine alluviale ne permet pas de perceptions lointaines, il n'a donc pas été jugé nécessaire de modifier cette aire d'étude. L'aire d'étude éloignée (AEE) se confond donc avec l'aire d'étude paysagère (AEP). L'analyse du paysage et des perceptions vers l'AEI se fera sur l'aire d'étude éloignée (AEE). Par ailleurs, l'AEE englobe déjà les principaux éléments de structuration du paysage et les covisibilités théoriques sur l'AEI.

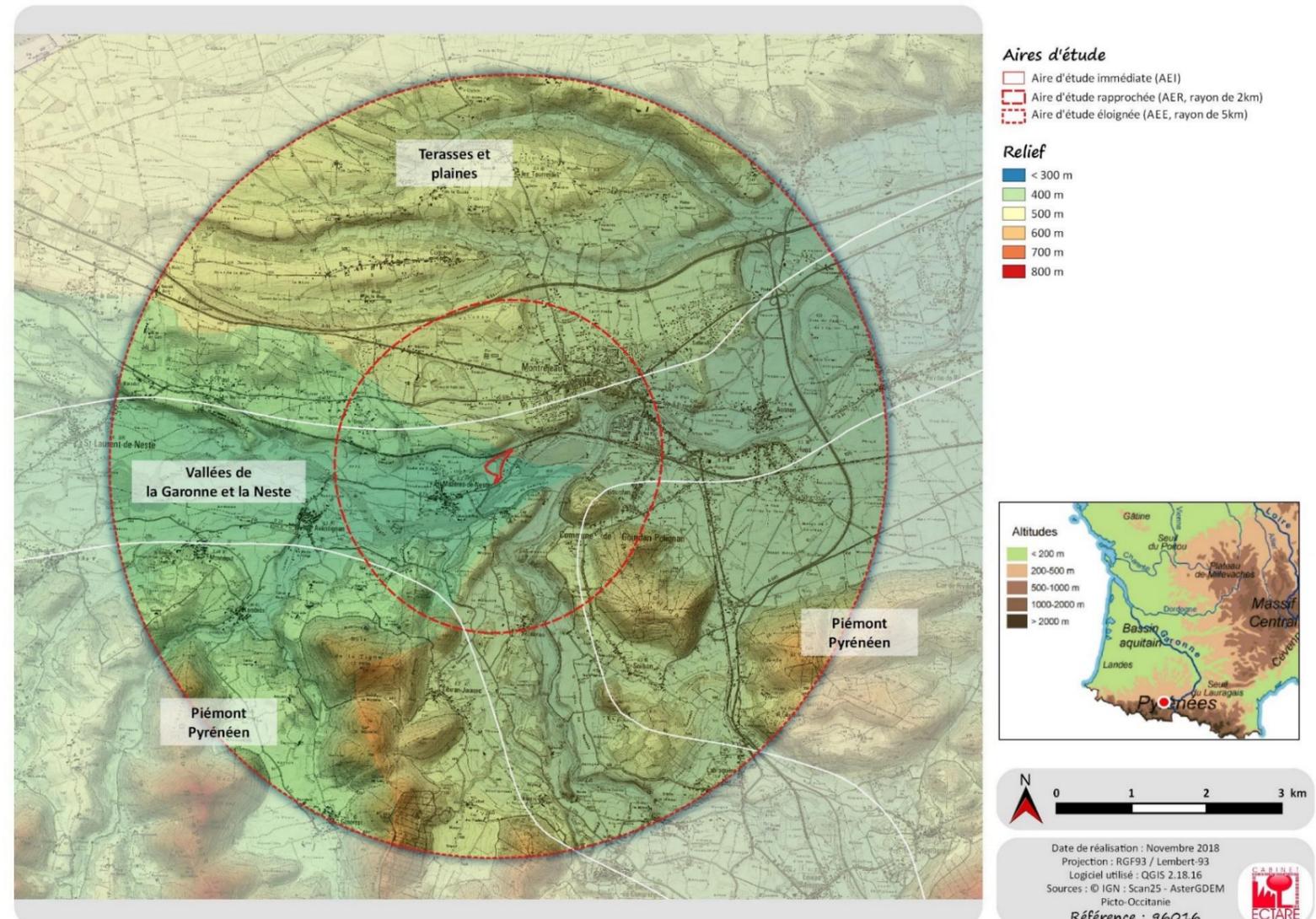
#### 5.1.3. Le socle du paysage

La structure d'un paysage est caractérisée et conditionnée par le relief, le type de sol, la végétation et les activités humaines. Le secteur d'étude s'implante au carrefour entre les montagnes pyrénéennes au sud et une zone de plateaux et vallées au nord. Trois ensembles se confondent au sein de l'aire d'étude paysagère :

- Les vallées de la Garonne et de la Neste, où de nombreuses gravières ont été exploitées laissant alors place à de nombreux plans d'eau souvent destinés aux loisirs ;
- les terrasses et plaines de la rive gauche de la Garonne et de la Neste ;
- les premiers reliefs du Massif Pyrénéen.

L'AEI se situe sur le secteur de la vallée de la Neste, juste en amont de la jonction avec la vallée de la Garonne, à une altitude moyenne de 430 m.

Carte 43 : Socle du paysage





### 5.1.4. Les unités paysagères

Une unité de paysage correspond à un découpage du territoire selon des critères fédérateurs empruntés à diverses disciplines : critères géographiques (géomorphologie, occupation du sol, socio-économie, ...), critères plastiques (éléments visuels de composition), critères ethnologiques (culture, tradition, histoire, ...), etc. Si aucune définition juridique n'est explicitée, la première référence terminologique apparaissant dans un texte de loi vient de la Loi Paysage de 1993. Une unité paysagère décrit les principales caractéristiques d'un territoire et sert de point de départ à l'analyse des enjeux, des perspectives d'évolutions et de définition d'actions diverses.

Le secteur d'étude est situé dans l'ensemble paysager « **Les paysages du piémont Pyrénéen** » de la cartographie paysagère de l'Occitanie, et plus précisément, dans l'unité paysagère « **Comminges et Neste** » des Atlas de Midi-Pyrénées (voir en page 38), ou encore, l'unité « **La Basse Neste et Nistos** » de l'Atlas et des Hautes-Pyrénées.

Ce territoire du sud de la Haute-Garonne et de l'est des Hautes-Pyrénées annonce la transition entre la vaste plaine garonnaise, les dernières collines de l'éventail gascon (Bas Comminges) et les montagnes pyrénéennes (Pyrénées Garonnaises et hautes vallées de la Neste).

#### Un paysage façonné par la polyculture et l'élevage

Au contact du plateau de Lannemezan, la Neste rejoint et grossit la Garonne pyrénéenne jusqu'à la cluse de Boussens, dessinant une vaste vallée agricole avec de larges terrasses alluviales entre les derniers coteaux gascons au doux relief et les coteaux plus abrupts du piémont pyrénéen. Depuis longtemps la polyculture et l'élevage caractérisent l'agriculture de ce territoire. Ils façonnent une mosaïque de parcelles consacrées au pâturage et à la culture de céréales. Sur les zones de relief, la structure bocagère se compose de haies, de lignes d'arbres bordant les rivières et ponctuellement de vergers.

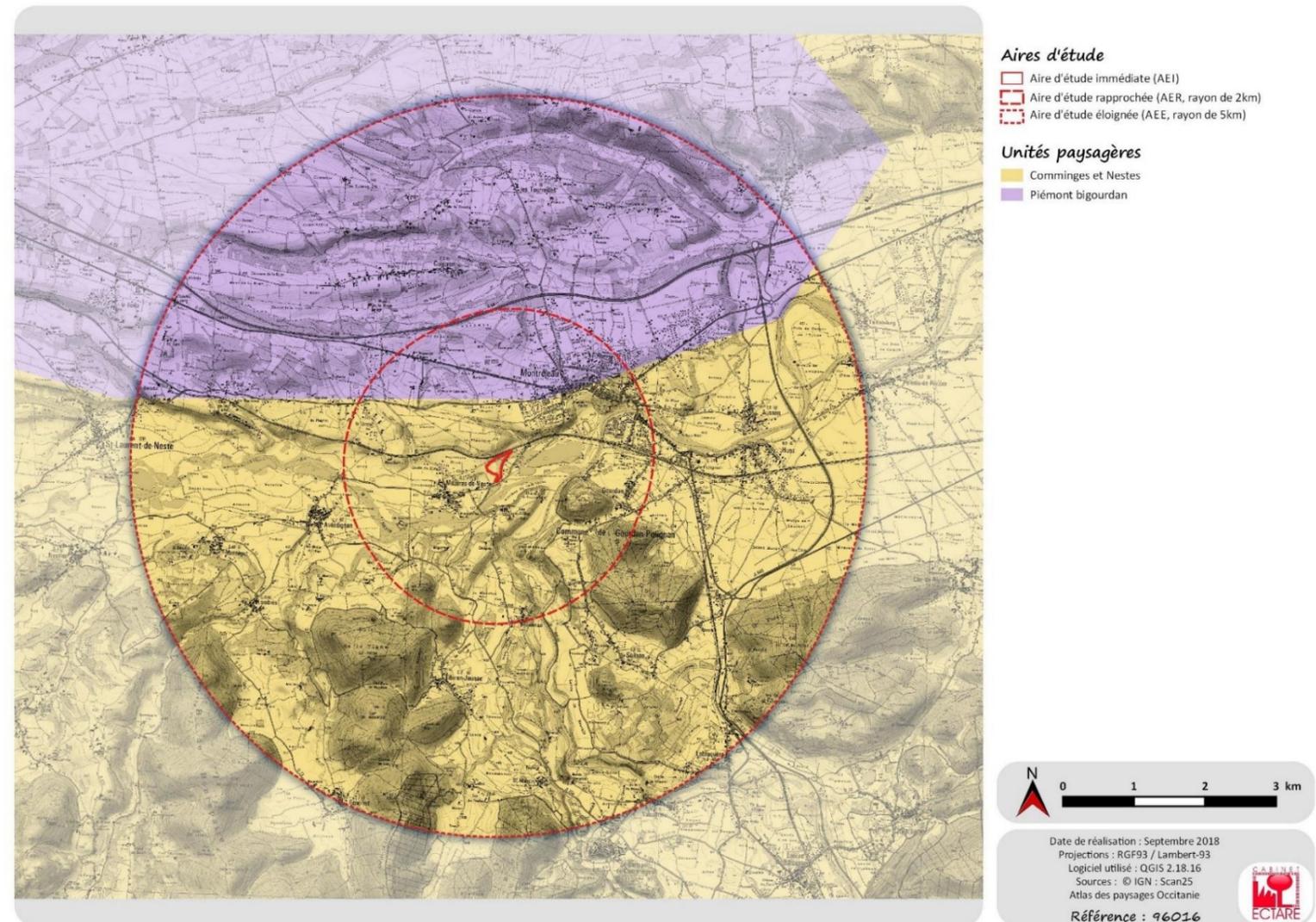
#### Un bâti agricole épars et des villages groupés

Ce système agricole est à l'origine d'une importante dispersion du bâti. Les fermes ou petits groupes de fermes se font cependant discrets dans le paysage, abrités des regards par des haies et des bosquets. À contrario, la perception des villages est plus franche par leur développement ou leur structuration groupée, le long des axes routiers et crêtes. Dans les hautes terrasses, les villages se distinguent d'autant plus par leur implantation étagée avec une exposition au sud et à l'est. L'eau sous différentes formes (canaux, fontaines, lavoirs...) est un élément récurrent dans l'implantation, l'organisation urbaine et le cadre de vie de ces villages.

#### Un bâti construit avec les richesses naturelles locales

Les matériaux utilisés dans le Comminges sont le reflet de la diversité des ressources naturelles du territoire. Du terroir d'argile de la plaine garonnaise et des coteaux gersois, au terroir de pierre des coteaux piémontais, le bâti combine avec plus ou moins d'intensité la pierre, le galet, la terre cuite, la terre crue et le bois. Il favorise ainsi l'impression d'une harmonie avec le site.

Carte 44 : Grands ensembles paysagers



Insertion de la commune de Mazères-de-Neste au sein du paysage (©Wikipédia)



## 5.2. DYNAMIQUE DES PAYSAGES

### 5.2.1. Fondements culturels et perceptions des paysages

L'**ambiance paysagère** est marquée par les unités géomorphologiques (type de sol, relief) et l'occupation du sol (modes d'habitation et de production) qui peuvent être très différents d'un secteur à l'autre, et génèrent ainsi des paysages très contrastés.

Ainsi, elle passe par exemple d'un paysage naturel montagnard à des secteurs agricoles très travaillés, ou encore à des paysages artificiels au cœur des villes, zones d'activité ou des lotissements récents.

L'**identité paysagère** est marquée par l'eau qui a permis le développement des villages. Elle se lit dans l'architecture des centres-bourgs, dans les aménagements le long de la Neste et la Garonne, mais aussi au niveau des lacs artificiels issus du réaménagement des gravières, éléments importants du paysage économique du secteur.

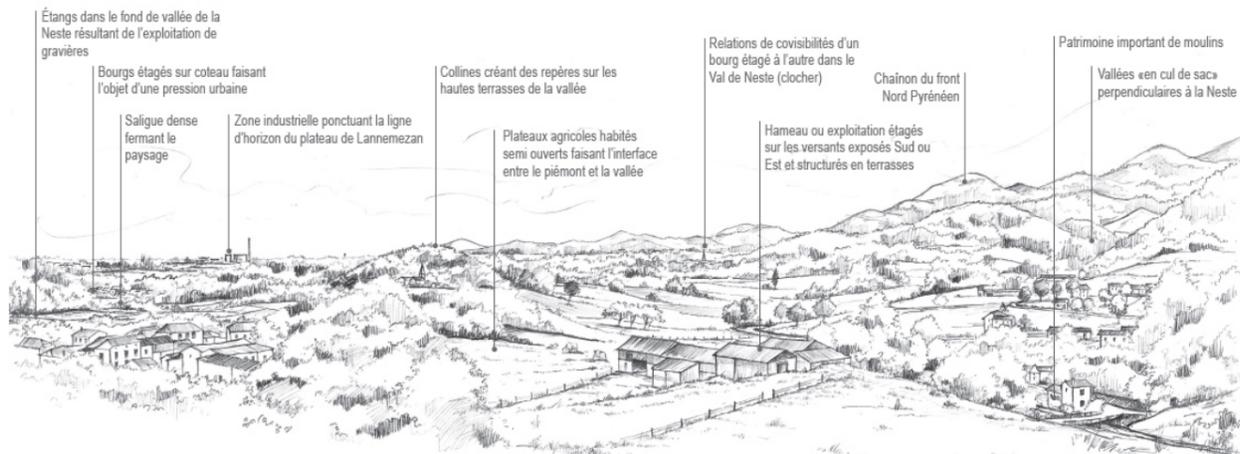


Illustration 28 : Croquis d'ambiance paysagère de l'unité (© Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées)

*L'ambiance paysagère de la plaine est hétérogène. Rythmée par l'occupation du sol, elle oscille entre le naturel et l'artificiel. L'identité paysagère est fortement marquée par l'eau et l'histoire des constructions.*

De manière générale dans l'AEE, l'ambiance paysagère est marquée par 6 éléments prépondérants :

- l'autoroute A64, est particulièrement prégnante dans le paysage visuel et sonore. L'AEE est traversée par l'autoroute au nord ;
- la voie ferrée qui traverse l'AEE d'ouest en est, en limite nord de l'AEI ;
- les pratiques agricoles : cultures, prairies et quelques haies conservées structurent le territoire. Une grande partie du secteur d'étude est occupée par des parcelles agricoles ;
- le patrimoine historique : châteaux, édifices religieux, ruines antiques... ;
- les lignes électriques qui traversent l'AEE d'ouest en est ; en passant par le centre de l'AEI ;
- la prégnance du Massif Pyrénéen en arrière-plan paysager.

*L'AEI s'insère dans un milieu ouvert (friche et prairie permanente), marquée par l'activité humaine, à travers le passage d'une ligne électrique.*

Illustration 29 : Ambiance paysagère du secteur d'étude (© Cabinet ECTARE)





## 5.2.2. Organisation de l'espace

Nous allons décrire ci-après les principaux éléments constitutifs du paysage de l'AEE. Nous préciserons leur rôle positif (+) ou négatif (-) dans l'organisation de ce paysage :

	Élément structurant*	Élément de diversité*	Élément à valeur intrinsèque*	Analyse du paysage
<b>Les éléments zonaux</b>				
Vallées de la Garonne et la Neste	+++	++	+++	C'est la Garonne et ses affluents qui ont façonné le socle du paysage. Dans le secteur, la vallée est plutôt large et plane, et encadrée par de discrètes terrasses au nord et les collines du piémont au sud. Le regard est majoritairement attiré par l'horizon sud marqué par la chaîne des Pyrénées.
Terrasses	+++	++	+++	
Collines de piémont	+++	++	+++	De forme circulaire, parfois un peu allongées, ces collines forment des reliefs émoussés soulignés par les boisements denses qui les habillent du pied au sommet. Elles forment des écrans visuels qui cadrent les perspectives depuis la vallée.
Boisements	+++	+++	+++	Les boisements naturels sont particulièrement nombreux dans la vallée de la Neste. Occupant particulièrement les pentes des terrasses au nord et les collines du piémont, ils viennent structurer l'horizon.
Zones agricoles	+++	++	+++	Les cultures, intercalées de prairies, composent une bonne partie de l'occupation du sol du secteur d'étude, intercalées de prairies.
Zones urbanisées	++	-	+++	Les bourgs de la vallée de la Neste s'étendent le long des axes, sur les terres agricoles et les serres orientées sud. Cette urbanisation est influencée par les facilités d'implantation, de circulation et la proximité de quelques agglomérations moyennes alentours. Plus localement, les extensions urbaines de Mazères-de-Neste se construisent le long des axes principaux du village sous la forme de quartiers pavillonnaires.
Plans d'eau / gravières	++	+++	+++	Le territoire est parsemé de plans d'eau liés à l'exploitation des graviers déposés anciennement par le lit de la Garonne. Ils apportent de la diversité dans ce paysage assez monotone.
<b>Les éléments linéaires</b>				
Rivières et ripisylves	+++	+++	+++	La Garonne traverse la plaine en de larges méandres. Sa ripisylve et ses îles en font un corridor écologique majeur. À certains endroits, on note l'épaississement des lisières végétales créant ainsi un masque visuel important.
Autoroute et voie ferrée	+++	--	+++	L'autoroute occupe une place centrale dans l'AEE et dans la vallée, créant une ambiance visuelle et sonore parfois oppressante. Le réseau routier est très rectiligne, seulement interrompu par les traversées de villages. La voie ferrée longe discrètement la vallée.
Voies secondaires	+	-	++	

	Élément structurant*	Élément de diversité*	Élément à valeur intrinsèque*	Analyse du paysage
<b>Les éléments ponctuels</b>				
Patrimoine culturel	++	++	+++	Des éléments ponctuels et verticaux attirent l'attention dans le paysage : édifices religieux, châteaux, ponts, moulins, lavoirs...
Hameaux et Habitat isolé	+	+	+	De nombreux hameaux, fermes ou exploitations, majoritairement implantés sur les versants sud ponctuent le territoire.
Bâtiments industriels	-	--	++	Les entrées de bourg et surtout les bordures de l'autoroute sont particulièrement marquées par l'activité industrielle. Les éléments des installations des gravières sont également bien visibles dans ce paysage plat et notamment depuis l'autoroute.

\* **Élément structurant** : un élément constitutif du paysage de par sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage,  
**Élément de diversité** : il s'agit d'éléments du paysage qui apportent de la diversité de façon positive ou négative (point noir paysager) en constituant un point d'appel visuel,  
**Élément à forte valeur intrinsèque** : ce terme regroupe tous les éléments ayant une forte valeur monétaire, sociale, historique, symbolique ou culturelle comme le bâti, des grands arbres ou des haies remarquables

Tableau 15 : Principaux éléments constitutifs du paysage du secteur d'étude (AEE)

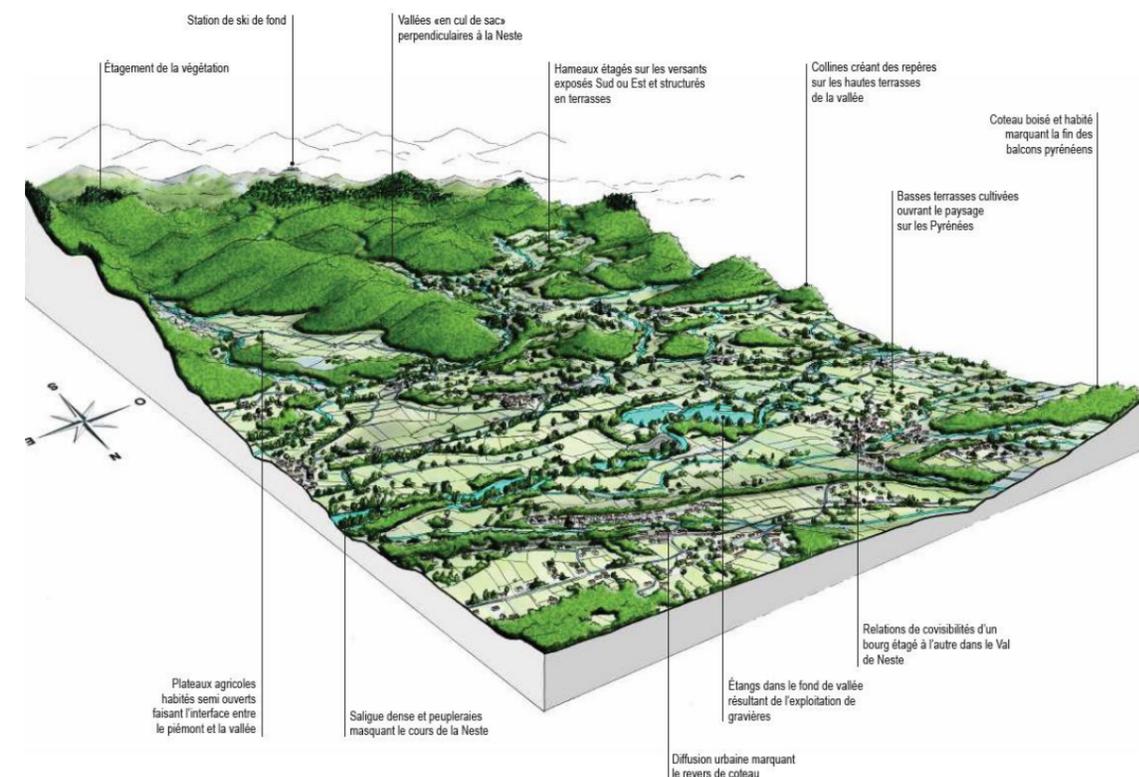


Illustration 30 : Bloc-diagramme des structures paysagères de l'unité « La basse Neste et Nistos » (Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées)

**Les principaux éléments structurants du paysage du secteur d'étude sont la Garonne et la Neste, les gravières ainsi que les voies de communication (A64, RD817 et voie ferrée).**



## 5.3. RECONNAISSANCE DU PAYSAGE

### 5.3.1. Notions d'inter-visibilité et co-visibilité

De manière générale, « l'inter-visibilité » s'établit entre un projet et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d'inter-visibilité s'applique également au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial.

La notion de « co-visibilité » est plus réservée aux monuments historiques. Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument classé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, par le Ministère de l'Écologie (2010) donne des définitions plus générales :

- « Co-visibilité » : plusieurs éléments dans le même axe de vue, principalement réservé à l'interaction visuelle avec un monument historique ;
- « Inter-visibilité » : plusieurs éléments dans le même champ visuel.

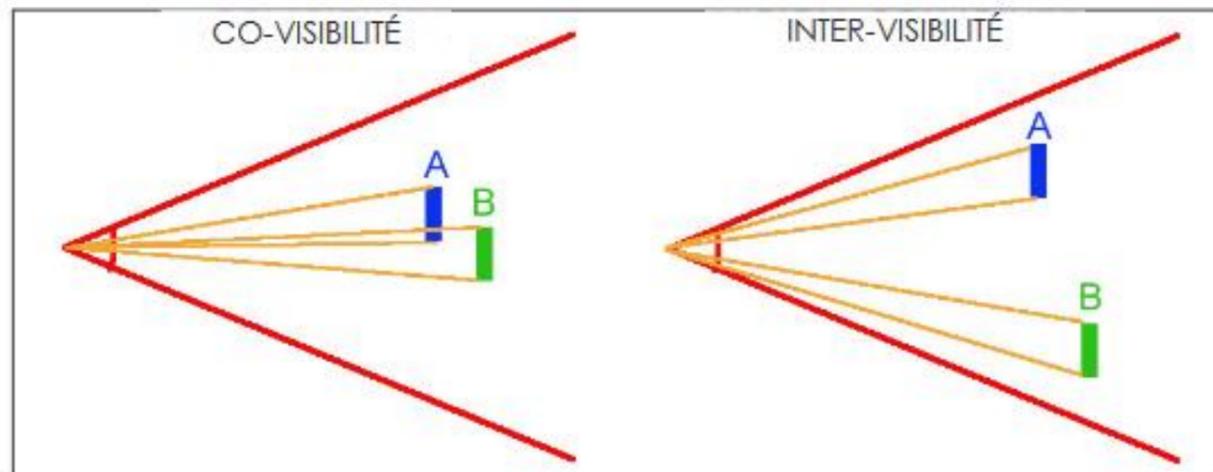


Illustration 31 – La co-visibilité et l'inter-visibilité  
(source : guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens)

### 5.3.2. Patrimoine & tourisme

Source : Picto-Occitanie, Atlas des patrimoines, Base Mérimée

#### 5.3.2.1. Monuments historiques classés et inscrits

Les monuments historiques classés et inscrits sont protégés par un périmètre de visibilité de 500 mètres dans lequel tout immeuble nu ou bâti visible du monument protégé est frappé de la servitude « abords » dont les effets sont visés aux articles 1er et 3 de la loi du 31 décembre 1913 et au sein duquel toute modification est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il existe 10 monuments historiques (inscrit ou classé) dans l'AEE, dont 6 compris dans l'AER :

Communes	Monument historique	Classement	Date de l'arrêté	Distance à l'AEI	Relation visuelle théorique
Montréjeau	Domaine de Valmirande	Partiellement classé	14/12/1992	800 m au nord-ouest	Aucune
Gourdan-Polignan	Grotte dite de l'Eléphant	Classé	09/05/2015	1 km à l'est-sud-est	Aucune
Montréjeau	Hôtel de Lassus	Partiellement inscrit	17/11/2005	1,5 km au nord-est	Aucune
Montréjeau	Ancien hôtel du Parc	Partiellement inscrit	23/11/2005	1,6 km au nord-est	Aucune
Montréjeau	Halle(place de Verdun)	Inscrit	11/10/2004	1,6 km au nord-est	Aucune
Montréjeau	Pont de la RN125	Inscrit	21/12/1984	1,8 km au nord-est	Aucune
Tibiran-Jaunac	Grotte de Tibiran-Jaunac	Classé	24/04/1953	2 km au nord-est	Aucune
Aventignan	Grotte de Gargas	Classé	09/04/1910	2,4 km au nord-est	Aucune
Gourdan-Polignan	Brèche dite du Picon	Classé	22/10/1956	2,4 km au nord-ouest	Aucune
Valcabrière	Tour dite « Castel Bert »	Inscrit	17/03/1997	4,9 km au sud-est	Aucune

Tableau 16 : Monuments historiques du secteur d'étude



On note également que de nombreux monuments historiques sont recensés sur les périmètres communaux de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère, tous compris au sein des périmètres des sites inscrits et classés portant les noms de la commune (voir 5.3.2.2 Sites protégés (sites inscrits et sites classés) ci-dessous).



Château de Valmirande (© Étienne FOLLET)



Hôtel Lassus (© Cabinet ECTARE)



Halle place de Verdun (© Cabinet ECTARE)



Pont de la RN125 (© Cabinet ECTARE)



Grotte de Gargas (© Daniel GILLEREAU)



Grotte de Gargas (© tourisme-hautes-pyrénées.com)

Illustration 32 : Monuments historiques du secteur d'étude

### 5.3.2.2. Sites protégés (sites inscrits et sites classés)

La loi du 2 mai 1930, intégrée ensuite dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques des sites, l'esprit des lieux, et de les préserver de toutes atteintes graves. Cette loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, le classement et l'inscription.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.

La loi dispose que :

- En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale. Cette autorisation est délivrée soit par le préfet, soit par le ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale ;
- En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux sont soumises à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les permis de démolir qui sont soumis à un avis conforme.

Ainsi, elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. Les enjeux de paysage doivent être pris en compte sur les périmètres des sites, mais aussi sur leurs abords (en particulier les zones de covisibilités).

**Au sein du secteur d'étude, on recense 1 site classé et 3 inscrits, dont 2 compris dans l'AER :**

Communes	Site	Classement	Date de création	Distance à l'AER	Relation visuelle théorique
Montréal	Parc du Château de Valmirande avec le lieu-dit Valmirande	Inscrit	28/06/1979	800 m au nord-ouest	Aucune
Montréal	Halle, place Valentin-Abeille, immeubles qui la bordent	Inscrit	01/03/1943	1,5 km au nord-est	Aucune
Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère	Totalité du territoire des communes de St-Bertrand et de Valcabrère	Inscrit	17/08/1979	3,2 km au sud	Aucune
Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Sarp	Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère	Classé	29/03/2010	4,2 km au sud	Aucune

Tableau 17 : Sites protégés (inscrits et classés) dans le secteur d'étude



Illustration 33 : Sites antiques de la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges (© Cabinet ECTARE)

### 5.3.2.3. Sites archéologiques

5 Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) se trouvent dans l'AER, relatives aux entités archéologiques suivantes :

- La « grotte préhistorique ornée de l'Eléphant », sur la commune de Gourdan-Polignan, à 950 m au sud-est de l'AEI (zone de saisine arrêtée le 09/07/2003) ;
- La « Grotte de Tibiran », sur la commune de Tibiran-Jaunac, à 2 km au sud-ouest de l'AEI (zone de saisine arrêtée le 19/11/2012) ;

- La « Grotte de Gargas », sur la commune de Aventignan, à 2,2 km au sud-ouest de l'AEI (zone de saisine arrêtée le 19/11/2012) ;
- La « Ville antique de Lugdunum et abords » sur les communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière, à environ 4,4 km au sud-est de l'AEI (zones de saisine définies pour chaque commune, arrêtées le 13/06/2005).

Aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques ne se situe sur les terrains de l'AEI ou à ses abords.

Les terrains étudiés, fréquemment remaniés (exploitation des alluvions) n'ont que peu de chance de receler des vestiges archéologiques.

La réglementation en termes d'archéologie préventive a été respectée. Après examen du dossier, le Service Régional de l'Architecture a conclu (courrier du 02/02/2022) que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

### 5.3.2.4. Le petit patrimoine non classé (vernaculaire, petit patrimoine bâti)

Issus de l'histoire, il existe quelques éléments du petit patrimoine sur les communes de l'aire d'étude qui, bien que non protégés, méritent d'être identifiés. Ce sont essentiellement des édifices religieux dans les bourgs des villages ou des constructions liées aux pratiques agricoles, comme les moulins, dans les zones moins urbanisées.

Dans le secteur d'étude, le petit patrimoine non classé est très peu représenté.



Illustration 34 : Petit patrimoine du secteur d'étude (© Cabinet ECTARE)

### 5.3.2.5. Tourisme et loisirs

Outre l'appréciation du patrimoine culturel, le tourisme du secteur d'étude est également tourné vers le tourisme « vert » : Ce tourisme de pleine nature et sportif se développe notamment en été : randonnées (GR86 de Aurignac à Bagnères-de-Luchon, GR78 de Génos à Asson, GR861 de Cazères à St-Bertrand-de-Comminges), VTT, parapente et parachutisme, escalade, sports d'eau vive, pêche...

Le secteur d'étude compte de nombreuses anciennes gravières, et certains plans d'eaux, favorables aux activités de loisirs (balades, pêche...), ont été réaménagés. On retrouve par exemple dans le secteur d'étude le lac de Montréjeau, ou bien le lac d'Aventignan (voir 4.5.3. Tourisme et loisirs).



Illustration 35 : Lac d'Aventignan, ancienne gravière réaménagée pour les activités de loisirs

(© Cabinet ECTARE)

**Au sein du secteur d'étude, on recense 1 site classé et 3 inscrits, dont 2 compris dans l'AER. Il existe également 10 monuments historiques (inscrit ou classé) dans l'AEE, dont 6 compris dans l'AER.**

**Néanmoins aucun site protégé (classé et inscrit) ou périmètre de protection de monument historique ne concerne l'aire d'étude immédiate.**

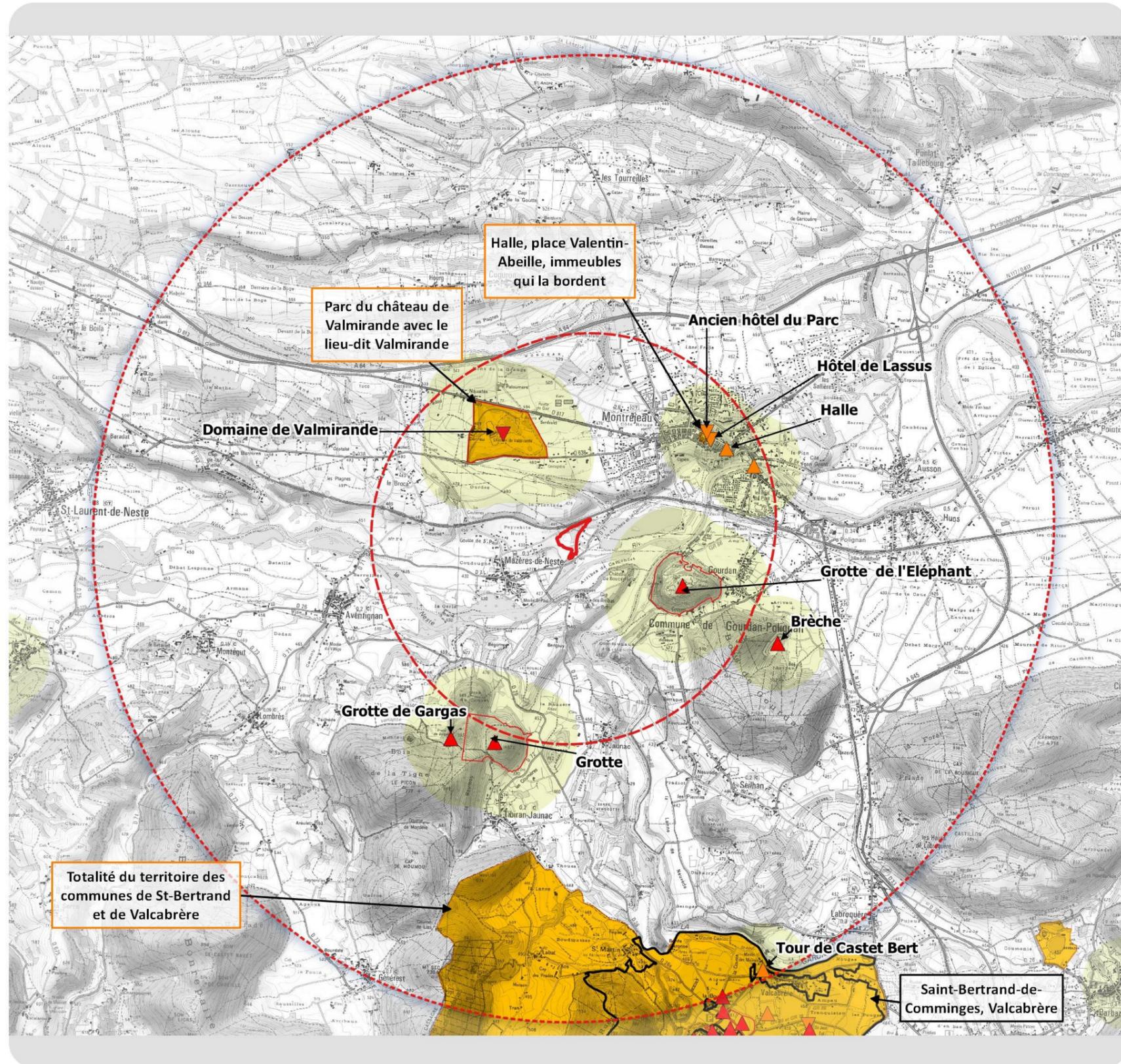
**Le plus proche, le domaine du Château de Valmirande (comprenant le parc et le lieu-dit Valmirande), est répertorié à la fois au sein des sites inscrits, ainsi que des monuments historiques (partiellement classé). Il se situe à 800 mètres au nord-ouest du site d'étude.**

**Aucun site protégé ou monument historique n'offre de vue sur le site d'étude.**

**Aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques ne se situe sur les terrains étudiés ou à leurs abords. La plus proche concerne la grotte préhistorique ornée de l'Eléphant, à 950 m au sud-est du site du projet.**



Carte 45 : Éléments de patrimoine dans le secteur d'étude



**Périmètres**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

**Patrimoine**

*Protection des monuments historiques*

- Classé
- Inscrit
- Partiellement Classé
- Partiellement inscrit
- Protection au titre des abords de monuments historiques AC1

*Protection des sites*

- Classé
- Inscrit



Date de réalisation : Décembre 2021  
 Sources : © IGN : Scan25  
 Les contributeurs d'OSM  
 Atlas des patrimoines - Picto-Occitanie

Référence : 96016





## 5.4. ANALYSE DES PERCEPTIONS

### 5.4.1. Analyse de covisibilités générales

La carte des perceptions s'appuie sur la structure des reliefs, les grandes masses végétales, sur un travail de terrain et sur l'exploitation d'une carte de visibilité théorique basée sur le relief (hors bâti et petit maillage végétal). Le croisement de tous ces éléments permet de mettre en avant les caractéristiques visuelles de l'aire d'étude éloignée et les secteurs de perceptions potentiels.

**Point méthodologique :** La carte des perceptions potentielles est une analyse maximaliste des zones qui pourraient offrir des vues sur l'aire d'étude immédiate, l'altitude de celle-ci étant « augmentée » artificiellement de 4 m en prévision des futurs éléments du projet. Les données de relief sont issues du modèle numérique de terrain d'une résolution de 30 m qui ne prend pas en compte de façon précise le bâti et les zones boisées.

Cette analyse des perceptions préliminaire permet d'identifier les possibles vues du futur projet, et ainsi de mieux cadrer les zones les plus sensibles au regard du projet et de mieux orienter les choix d'implantation de ce dernier. Il ne s'agit donc pas d'une analyse des vues sur le projet final.

L'analyse du relief, renforcée par l'analyse des éléments marquants du paysage réalisée précédemment, permet de définir les points de vue, en particulier ceux offrant de larges panoramas sur les paysages.

Ainsi cette analyse montre que l'AEI est visible théoriquement depuis la partie sud de l'AEE :

- les abords immédiats ;
- les basses terrasses de la Garonne et de la Neste ;
- les collines du Piémont Pyrénéen au sud.

Le site d'étude est implanté au nord-est du bourg de Mazères-de-Neste, sur un terrain rural à péri-urbain, dans un secteur à fort caractère agricole. Les abords du projet sont marqués d'une occupation du sol très cloisonnante. En effet, les alentours sont constitués : de reliefs imposants, d'habitations, de terres cultivées, mais également de boisements et haies arborescentes créant ainsi des masques visuels « total » ou « partiel » sur la quasi-totalité du site.



#### Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, rayon de 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 5km)

#### Analyse des covisibilités

- Zones ayant une vue théorique sur l'AEI

#### Masques visuels

- Zone construite
- Boisements principaux



Date de réalisation : Septembre 2018  
 Projections : RGF93 / Lambert-93  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.16  
 Sources : © IGN : Scan25 - OCS-GE  
 MEDDE : CLC12

Référence : 96016



Carte 46 : Analyse des secteurs ayant des vues potentielles sur l'Aire d'Étude Immédiate



### 5.4.2. Analyse des cônes de perceptions depuis le site d'étude

Compte-tenu de la faible hauteur du projet et du caractère cloisonnant du site d'étude, les perceptions depuis le site en direction de l'extérieur nous donnent, au préalable, un aperçu des potentielles échappées visuelles envisageables.

Le site d'étude est bordé, sur la quasi-totalité du périmètre, par de la végétation haute, empêchant d'apercevoir le site au-delà de cette limite. Les deux entrées du site, à l'est comme à l'ouest, ne présentant pas de masque visuel (ni haie arborée, ni talus), offrent une vue directe sur les terrains étudiés.



Carte 47 : Analyse des cônes de perception depuis le site d'étude



Point de vue 1 : Zone agricole – Prise de vue depuis le nord du site d'étude en direction du sud –  
(© Cabinet ECTARE, juin 2018)



Point de vue 4: Zone rudérale – Prise de vue depuis le sud du site d'étude en direction du nord –  
(© Cabinet ECTARE, mai 2018)



Point de vue 2 : Zone agricole – Prise de vue depuis le sud du site d'étude en direction du nord –  
(© Cabinet ECTARE, mai 2018)

Les clichés précédents montrent bien que les masques visuels engendrés par la végétation tout autour du site, sont très cloisonnants. Néanmoins à certains endroits, la plus faible hauteur et densité des haies, permet d'offrir des vues partielles sur le site. Ainsi, plusieurs habitations sont visibles depuis le site d'étude.

Trois bâtis - 2 habitations et un hangar (ce dernier, non visible sur les clichés) - localisées au nord-ouest, au sud et à l'est, sont visibles depuis le site d'étude. Par ailleurs, il est à noter que l'impact visuel-sera d'autant plus important en hiver lorsque la haie sera dépourvue de feuillage (voir illustration ci-dessous).



Point de vue 3 : Zone rudérale – Prise de vue depuis le nord du site d'étude en direction du sud –  
(© Cabinet ECTARE, juin 2018)



Point de vue 5: Zone rudérale – Prise de vue depuis le sud du site d'étude en direction du nord –  
(© Cabinet ECTARE, mai 2018)